



# RAPPORT TCFD ARTICLE 29 LEC MONTPENSIER FINANCE 31 décembre 2021

Dans le cadre du reporting relatif à l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat, qui remplace l'article 173 de la loi sur la transition énergétique et écologique

58 avenue Marceau, 75008 Paris  
T. +33 (0)1 45 05 55 55  
[www.montpensier.com](http://www.montpensier.com)

## LE RAPPORT TCFD / ARTICLE 29 LEC

Ce rapport a été réalisé afin d'évaluer les risques et les opportunités liés au climat, en s'alignant sur les recommandations de la "Task Force on Climate-related Financial Disclosures" (TCFD). La TCFD est un groupe de travail sur les informations financières liées au climat, mis en place par le Conseil de Stabilité Financière du G20 en 2015.

Les recommandations de la TCFD sont venues compléter l'Article 173 de la loi sur la transition énergétique, et maintenant l'article 29 de la loi énergie et climat.

### A PROPOS DE CE RAPPORT

Ce rapport est conçu pour fournir aux investisseurs une transparence sur les risques et opportunités liés au climat de leurs portefeuilles, conformément aux recommandations du groupe de travail sur les informations financières liées au climat (TCFD).

Les risques liés au climat constituent une menace potentielle pour la résilience à long terme des portefeuilles. Ce rapport a pour objectif d'aider les investisseurs à mieux comprendre leur exposition à ces risques et opportunités, conformément aux recommandations de la TCFD.

### LE RISQUE CLIMATIQUE

En juin 2017, la TCFD a identifié le changement climatique comme un risque systémique majeur pour l'investissement, dans la mesure où il peut modifier le profil de rendement des organisations exposées aux risques liés au climat

Les risques et opportunités liés au climat sont généralement classés en deux catégories : les risques de transition et les risques physiques. Ces derniers peuvent être subdivisés en risques politiques, de marché, technologiques et de réputation (catégorie « transition ») et en risques aigus et chroniques (catégorie « physiques »).



## Article 29 de la loi énergie et climat (LEC)

Adoptée le 8 novembre 2019, la loi énergie-climat permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Comportant 69 articles, le texte inscrit l'objectif de neutralité carbone en 2050 pour répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris.

Le texte fixe le cadre, les ambitions et la cible de la politique énergétique et climatique de la France. Il porte sur quatre axes principaux :

- ✓ La sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables ;
- ✓ La lutte contre les passoires thermiques ;
- ✓ L'instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique ;
- ✓ La régulation du secteur de l'électricité et du gaz.

La loi énergie-climat s'inscrit dans l'évolution réglementaire vers une meilleure prise en compte des enjeux énergétique et climatique. Elle est le prolongement de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte promulguée le 17 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visant à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

Pour donner un cadre à l'action conjointe des citoyens, des entreprises, des territoires et de l'État, la loi fixe des objectifs à moyen et long termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le but de favoriser une croissance économique durable.

En plus des exigences en matière de climat (informations sur la prise en compte des risques climatiques), le nouveau décret intègre des dispositions relatives à la prise en compte des risques liés à la biodiversité.

L'article 29 de la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat remplace ainsi l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier et donc l'article 173 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Décret du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier, dans sa rédaction issue de l'article 29 de la loi énergie-climat, définit des obligations de reporting sur les modalités de prise en compte dans la politique d'investissement des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et sur les moyens mis en oeuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Il s'adresse aux investisseurs institutionnels (compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de retraites, établissements de crédits, sociétés de gestion, ...).

Il encourage également les entreprises à adopter une démarche transparente vis-à-vis de leur alignement en faveur de la transition bas carbone.

Le Décret prévoit la publication d'informations à fournir par les investisseurs institutionnels, pour chacun des objectifs fixés.

Dès lors, les investisseurs institutionnels procèdent à une évaluation quantitative de leur contribution, par le biais des actifs détenus, au financement de la transition énergétique et de l'économie verte dans la

perspective de contribuer à la limitation du réchauffement climatique à +2°C.

La prise en compte de l'exposition aux risques climatiques, notamment la mesure des émissions de gaz à effet de serre associés aux actifs détenus, ainsi que la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique et à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique et écologique, figurent parmi les informations relevant de la prise en compte d'objectifs environnementaux.

Les informations relatives aux critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance mentionnées au II de l'article L.533-22-1 sont les suivantes :

- Informations relatives à la démarche générale de l'entité ;
- Informations relatives aux moyens internes déployés par l'entité ;
- Informations relatives à la démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance ;
- Informations sur la stratégie d'engagement auprès des émetteurs ;
- Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles fossiles ;
- Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris ;
- Informations sur la stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
- Informations sur les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

## Notre conviction et nos objectifs

Chez Montpensier Finance, nous avons la conviction que **les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont des leviers de performance durable pour les entreprises**. Notre rôle d'investisseur est de privilégier les entreprises qui ont fait le choix d'impacter positivement le monde dans lequel nous vivons, tout en créant de la valeur.

En outre, Montpensier Finance soutient également plusieurs initiatives en faveur du Climat :

- ✓ La **TCFD**, Task Force on Climate-Related Financial Disclosures, groupe de travail sur les informations financières liées au climat, mis en place par le Conseil de Stabilité Financière du G20 en 2015 ;
- ✓ L'**Accord de Paris** adopté en décembre 2015 dans le cadre de la COP21, conférence internationale sur le climat qui réunit chaque année les pays signataires de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) ;
- ✓ Le **Science Based Targets (SBTi)**, initiative qui encourage les entreprises à s'engager et à définir une trajectoire concrète quant à la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre (GES), fondée sur la science ;
- ✓ Le **Climate Action 100+**, lancé en 2017 lors du One Planet Summit, est une alliance d'investisseurs représentant plus de 65 000 milliards de dollars d'actifs et qui a pour objectif d'inciter les principaux émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale à mettre en pratique leur transition vers une énergie plus propre et respecter ainsi les objectifs fixés par l'Accord de Paris.

Une composante ESG est intégrée à l'ensemble des méthodes de gestion des fonds gérés en valeurs en direct de Montpensier Finance. En outre, notre **méthode propriétaire d'analyse ISR se situe au cœur du processus d'investissement de nos principaux fonds actions**. Celle-ci repose sur des listes d'exclusions élargies et des outils propriétaires, à l'image de notre méthode « Montpensier Impact Assessment ». Cette méthode **d'analyse de l'impact nous permet d'analyser l'impact des entreprises dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU**.

Les **investisseurs ont un rôle déterminant à jouer** pour résoudre les enjeux du réchauffement climatique et contribuer au développement d'une économie plus sociale et durable.

## Périmètre du présent rapport

Le présent rapport regroupe les fonds ouverts et dédiés gérés en valeurs en direct, y compris la fraction investie en actions d'un fonds dédié multi-asset.

En revanche, un fonds dédié investi en obligations convertibles, dont la gestion a été reprise fin décembre 2021 a été exclu du périmètre du rapport 2021, faute des données nécessaires.

Les actifs analysés dans le présent rapport représentent 82% des actifs gérés à la date du rapport.

L'indice Stoxx 600 est utilisé comme référence, uniquement dans l'objectif de comparer les indicateurs publiés pour l'ensemble des fonds gérés par Montpensier Finance agrégés dans ce rapport.

Le dernier rapport TCFD / article 29 de la Loi Énergie Climat de chaque fonds labellisé, est accessible sur la page dédiée du fonds sur le site internet de Montpensier Finance, montpensier.com

## Encours total des actifs ISR de la société de gestion

<b>GESTION ACTIONS &amp; THÉMATIQUES</b>	 <b>BEST BUSINESS MODELS SRI</b>	 	Actions Zone Euro Grandes et Moyennes Valeurs	Encours 31 décembre 2021 : 1130 M€
	 <b>GREAT EUROPEAN MODELS SRI</b>		Actions Européennes Grandes & Moyennes Valeurs 'Growth'	Encours 31 décembre 2021 : 212 M€
	 <b>IMPROVING EUROPEAN MODELS SRI</b>		Actions Européennes Grandes & Moyennes Valeurs 'Value'	Encours 31 décembre 2021 : 331 K€
<b>THÉMATIQUES EUROPÉENNES</b>	 <b>QUADRATOR SRI</b>		Actions Multithématiques Zone Euro Moyennes & Petites Valeurs	Encours 31 décembre 2021 : 313 M€
<b>THÉMATIQUES INTERNATIONALES</b>	 <b>M CLIMATE SOLUTIONS</b>	 	Actions Thématiques Internationales Solutions climatiques	Encours 31 décembre 2021 : 208 M€
	 <b>M SPORT SOLUTIONS SRI</b>		Actions Thématiques Internationales Sport et Lifestyle	Encours 31 décembre 2021 : 11 M€
	 <b>AESCALAPE SRI</b>		Actions Thématiques Internationales Innovations de la santé	Encours 31 décembre 2021 : 52 M€
<b>GESTION OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>	 <b>M CONVERTIBLES SRI</b>		Zone Euro Convexité et pureté	Encours 31 décembre 2021 : 671 M€
	 <b>M GLOBAL CONVERTIBLES SRI</b>		International Convexité	Encours 31 décembre 2021 : 126 M€

## Pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion

Les encours évoqués à la question précédente, intégrant des critères ISR dans leur process de gestion, représentent 68% des encours totaux sous gestion, et plus généralement les encours intégrant des critères ESG dans leur process de gestion, représentent 94% des encours totaux sous gestion.

## Fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion

A la date du rapport, un fonds géré par Montpensier Finance, M Climate Solutions, est labellisé Greenfin, et huit fonds, Best Business Models SRI, Great European Models SRI, Quadrator SRI, Aesculape SRI, M Sport Solutions SRI, Improving European Models SRI, M Convertibles SRI et M Global Convertibles SRI sont labellisés ISR."

En outre, le fonds M Climate Solutions, et la Sicav Best Business Models SRI détiennent également le label belge Towards Sustainability (développé à l'initiative de Febelfin).

## Intégration ESG dans les méthodes de gestion

L'évaluation ESG est une composante à part entière des méthodes de gestion mises en œuvre par Montpensier Finance.

Montpensier Finance a défini 3 niveaux d'application des éléments de sa politique ESG, en fonction des périmètres suivants :

- ✓ Des éléments qui s'appliquent à l'ensemble des OPC gérés ;
- ✓ Des éléments qui s'appliquent aux OPC labellisés ;
- ✓ Des éléments spécifiques qui s'appliquent à certains OPC en fonction de leur politique de gestion et le cas échéant du label qu'ils ont obtenu.

## Politique d'Exclusion et Politique Charbon

Montpensier Finance a développé une méthodologie propriétaire d'analyse ISR.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa démarche ESG, Montpensier Finance a mis en place une politique d'exclusion qui s'établit sur plusieurs niveaux, en fonction du périmètre d'application des exclusions, pour différentes philosophies de gestion :

- ✓ Des exclusions générales qui s'appliquent à l'ensemble des OPC gérés ;
- ✓ Des exclusions qui s'appliquent aux OPC labellisés ;
- ✓ Des exclusions spécifiques qui s'appliquent à certains OPC en fonction de leur politique de gestion et le cas échéant du label qu'ils sont obtenus.

### ► Exclusions réglementaires et normatives

Dans le cadre de la Convention d'Oslo et du Traité d'Ottawa, il est interdit aux OPC d'investir dans des valeurs identifiées comme étant impliquées dans la production des armes mentionnées dans les conventions suivantes :

- ✓ Le traité d'interdiction des mines anti-personnel (Traité d'Ottawa), et ;
- ✓ La convention sur les armes à sous-munitions (Convention d'Oslo).

Montpensier Finance a également établi une liste « Restrictions et sanctions » qui regroupe les listes prises en considération pour déterminer les risques élevés en termes de blanchiment des capitaux ou de financement du terrorisme (risque pays, sanctions nationales et internationales).

### ► Exclusions des activités controversées

Certaines activités controversées, pour des raisons morales ou éthiques, sont également exclues de l'univers d'investissement des fonds labellisés. L'exposition à ces activités est le plus souvent mesurée en pourcentage du chiffre d'affaires annuel. Il comprend généralement la production ou la vente de produits ou services en lien avec les activités retenues.

Parmi ces activités controversées, certaines appartiennent également aux exclusions normatives :

- ✓ Les **armes non conventionnelles** (armes chimiques et biologiques, armes à uranium appauvri) ;

En outre, Montpensier Finance exclut de l'univers d'investissement des fonds labellisés les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPBHR).

Montpensier Finance a également mis en place des limites spécifiques à certains fonds, notamment aux fonds :

- ✓ **Best Business Models SRI**, qui détient le label ISR, soutenu par le Ministère des Finances, et le label belge Towards Sustainability, développé à l'initiative de Febelfin ;
- ✓ **Great European Models SRI, Quadrator SRI, Aesculape SRI, M Sport Solutions SRI, Improving European Models SRI, M Convertibles SRI** et **M Global Convertibles SRI** qui détiennent le label ISR ;
- ✓ **M Climate Solutions**, qui détient le label Greenfin, créé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, et le label belge Towards Sustainability.

La politique d'exclusion mise en place par Montpensier Finance est disponible sur notre site internet.

- [https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique\\_exclusions.pdf](https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_exclusions.pdf)

### ► Stratégie Charbon

Montpensier Finance porte une attention particulière à l'Environnement. Nous nous attachons à l'impact environnemental des entreprises, à leur capacité à proposer des solutions aux questions de préservation et de durabilité de leur environnement, et à se protéger des risques qui y sont liés.

Les questions d'émissions de carbone, de pollution, de traitement des déchets, ou d'exploitation durable des ressources, sont des enjeux primordiaux pour les entreprises. Au cœur de nos considérations environnementales, dans la lignée de l'engagement collectif pris par les professions financières le 2 juillet 2019 au Ministère de l'Economie et des Finances, Montpensier Finance a adopté une « stratégie charbon ». Cette stratégie vise à réduire l'exposition des investissements au charbon pour contribuer à l'objectif fixé par la stratégie nationale de neutralité carbone : arrêter de financer le secteur du charbon.

La politique charbon mise en place par Montpensier Finance est disponible sur notre site internet.

- [https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique\\_charbon.pdf](https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/politique_charbon.pdf)

### Des méthodologies propriétaires pour les fonds labellisés

Montpensier Finance a développé une méthodologie propriétaire d'analyse ISR qui s'appuie sur une double approche :

- ✓ Une analyse de la gouvernance des entreprises via la méthode propriétaire « **MGF - Montpensier Governance Flag** », qui met l'accent sur les bonnes pratiques de gouvernance des entreprises, au travers d'une grille de lecture méthodique, relative et évolutive dans le temps ;
- ✓ Une analyse de l'impact des entreprises sur l'environnement et la société via la méthode propriétaire « **MIA - Montpensier Impact Assessment** », qui s'appuie sur les 17 ODD de l'ONU, regroupés selon leur

appartenance à la transition écologique ou à la transition solidaire. Là encore, ces exclusions sont méthodiques, relatives et évolutives dans le temps.

Notre méthode propriétaire d'analyse ISR, reconnue pour le fonds **Best Business Models SRI**, est désormais au cœur du processus d'investissement de nos principaux fonds actions labellisés ISR.

Montpensier Finance a également développé une **variante Best in Class** de la méthode Montpensier Impact Assessment (MIA), notamment pour les fonds investis en **obligations convertibles**, et pour le fonds **Improving European Model SRI**, qui met en œuvre l'approche suivante :

✓ Une analyse de la contribution des entreprises aux transitions environnementale et solidaire via la méthode propriétaire « **MIC - Montpensier Industry Contributor** », qui s'appuie sur les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU selon une approche Best in Class. Cette analyse permet de déterminer le positionnement des entreprises sur les aspects environnementaux et sociaux, en tenant compte de leur secteur d'activité et des progrès des entreprises. Là encore, ces exclusions sont méthodiques, relatives et évolutives dans le temps.

Pour **M Climate Solutions**, Montpensier finance a développé une méthode spécifique fondée sur une convergence entre une approche par les fondamentaux des entreprises et la cohérence avec les thématiques climatiques identifiées, dans le respect le plus strict des exigences du label Greenfin :

✓ **Vecteurs de Transition et éligibilité des valeurs**

Montpensier Finance a développé deux notations propriétaires : une note thématique absolue, la note ITE (note d'Implication dans la Transition Énergétique) ; et une note de Profil Carbone qui prend en compte une double composante historique et de management et typologie carbone.

Les notations propriétaires ITE et Profil Carbone, développées par Montpensier Finance, associées à une analyse qualitative de l'activité des sociétés, permettent aux équipes de qualifier les sociétés au regard de leur implication dans la transition énergétique et écologique, et de catégoriser leur activité au sein des trois vecteurs de transition définis par Montpensier Finance et, en conséquence, l'éligibilité des valeurs aux huit catégories d'activités entrant dans le champ des « éco-activités ».

✓ **« Intensité » de la « Part Verte »**

En fonction de « l'intensité » de la « Part Verte » dans le chiffre d'affaires, les valeurs sont classées en Type I, Type II, et Type III.

Des seuils d'allocation du portefeuille entre les différentes typologies de valeurs sont définis. Le pourcentage du chiffre d'affaires des émetteurs réalisé dans des « éco-activités » détermine « l'intensité » de la « Part Verte » dans le chiffre d'affaires des émetteurs.

## Prise en compte des risques climatiques et liés à la biodiversité

Montpensier Finance soutient plusieurs initiatives en faveur du Climat, dont l'Accord de Paris qui a été adopté en décembre 2015 dans le cadre de la COP21.

Au même titre que la lutte contre le dérèglement climatique, nous sommes conscients que la biodiversité constitue elle aussi un des principaux enjeux de demain.

La dégradation de celle-ci, caractérisée par son ampleur et son rythme soutenu, remet en cause la survie des espèces vivantes et, à terme, la nôtre.

C'est la raison pour laquelle nous prenons en compte la biodiversité lors de notre analyse extra-financière qualitative des sociétés, à l'aide de nos méthodes propriétaires (Montpensier Impact Assessment – MIA et Montpensier Industry Contributor - MIC).

Pour compléter cette approche, nous nous appuyons également sur notre engagement actionnarial afin d'améliorer les pratiques des entreprises qui nous semblent les plus exposées.

### **Équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion**

Les Gérants et les Analystes, dont les analystes ISR, sont impliqués dans l'analyse ESG. Lors de l'analyse du cas d'investissement, ils identifient et échangent ensemble sur les risques et opportunités ESG pour chaque entreprise étudiée.

Les analystes ISR mènent indépendamment l'analyse ESG, en suivant nos méthodes propriétaires d'analyse ISR.

Les équipes d'analyse ISR, les gérants et la Direction des Opérations s'appuient sur la recherche MSCI ESG Research afin de mettre en œuvre la démarche ESG de Montpensier Finance.

## RISQUE CLIMATIQUE - Tableau de bord

	Montpensier Finance	Stoxx 600	Δ
<b>Empreinte Carbone = Scope 1 &amp; 2</b>			
Emissions Carbone (t CO <sub>2</sub> /M\$ investis)	77	113	● -31.9%
Intensités Carbone (t CO <sub>2</sub> /M\$ CA)	127	137	● -7.0%
Emissions potentielles provenant de réserves d'énergies fossiles (MCO <sub>2</sub> )	0.42	6.0	● -93.0%

### Transition Bas Carbone

Exposition à des entreprises classifiées comme			
Proposant des solutions bas carbone	7.4%	4.2%	● 3.2%
Présentant un risque dans la transition vers une économie bas carbone	11.2%	19.2%	● -8.0%

### Capacité d'adaptation au changement climatique

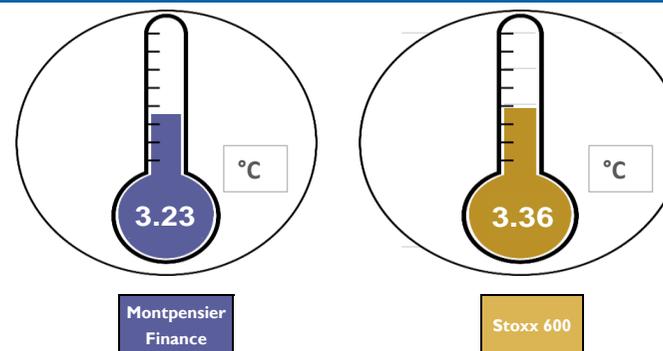
Exposition à des entreprises classifiées comme			
Entreprises ayant des objectifs de réduction des émissions de GES	70.8%	89.3%	● -18.5%
Contrôle exécutif de la stratégie et des performances environnementales	87.5%	97.5%	● -9.9%
Entreprises appartenant au premier quartile du score de gestion carbone MSCI	12.6%	17.2%	● -4.6%

	Montpensier Finance	Stoxx 600	Δ
<b>Part Verte vs Part Energies Fossiles</b>			
Part Verte (% d'exposition aux ca lié aux "éco-activités")	36.6%	30.7%	● 5.9%
Part Energies Fossiles (% d'exposition aux ca lié aux énergies fossiles)	1.0%	0.6%	● 0.5%

### MSCI Climate Value at Risk - Scope 1, 2 et 3

Climate VaR 2°C agrégée	-6.7%	-9.3%	● 2.6%
Policy 2°C Climate VaR	-8.4%	-6.7%	● -1.7%
Technology Opportunities 2°C Climate VaR	3.8%	2.1%	● 1.7%
Physical Risk Climate VaR	-10.0%	-11.1%	● 1.0%

### Alignement avec les objectifs de scénario 2°C - Scope 1, 2 et 3



Couverture de 96.15% pour Montpensier Finance et de 99.52% pour l'indice Stoxx 600

A la date du rapport 79.35% des encours des fonds analysés, soit 90.94% du montant investi, publient officiellement des données chiffrées relatives à leurs émissions de gaz à effet de serre Scope 1 et 2. Les données complémentaires font l'objet d'une estimation par MSCI ESG Research.

Les actifs analysés dans le présent rapport représentent 82% des actifs gérés à la date du rapport.

Ci-après le détail pour chacun des fonds labellisés, soit 68% des actifs gérés à la date du rapport.

<b>Empreinte Carbone = Scope 1 &amp; 2</b>			<b>Fonds</b>		<b>Indice</b>		<b>Fonds</b>		<b>Indice</b>		<b>Fonds</b>		<b>Indice</b>	
			Emissions Carbone (t CO <sub>2</sub> /M\$ investis)		Intensités Carbone (t CO <sub>2</sub> /M\$ CA)		Emissions potentielles provenant de réserves d'énergies fossiles (MtCO <sub>2</sub> )							
<b>GESTION ACTIONS ET THÉMATIQUES</b>														
Best Business Models SRI	<i>Euro Stoxx</i>		55	145	105	177	0.0	1.5						
Great European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>		17	113	102	137	0.0	0.4						
Improving European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>		144	113	115	137	0.0	0.0						
<b>Thématiques Européennes</b>														
Quadrator SRI	<i>EuroStoxxSmall</i>		93	187	122	104	0.0	0.1						
<b>Thématiques Internationales</b>														
M Climate Solutions	<i>Stoxx 1800</i>		15	72	92	129	0.0	0.2						
M Sport Solutions SRI	<i>Stoxx 1800</i>		6	72	19	129	0.0	0.0						
Aesculape SRI	<i>Stoxx 1800</i>		3	72	30	129	0.0	0.0						
<b>GESTION OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>														
M Convertibles SRI	<i>Exane ECIEuro</i>		145	149	163	153	0.0	0.4						
M Global Convertibles SRI	<i>RefinitivGlobalFocus €</i>		182	230	192	182	0.0	0.1						

<b>Transition Bas Carbone</b>			<b>Fonds</b>		<b>Indice</b>		<b>Fonds</b>		<b>Indice</b>	
Exposition à des entreprises classifiées comme			Proposant des solutions bas carbone		Présentant un risque dans la transition vers une économie bas carbone					
<b>GESTION ACTIONS ET THÉMATIQUES</b>										
Best Business Models SRI	<i>Euro Stoxx</i>		5.5%	5.2%	13.3%	20.0%				
Great European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>		7.1%	4.2%	9.6%	19.2%				
Improving European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>		3.8%	4.2%	27.7%	19.2%				
<b>Thématiques Européennes</b>										
Quadrator SRI	<i>EuroStoxxSmall</i>		9.6%	11.9%	6.6%	20.5%				
<b>Thématiques Internationales</b>										
M Climate Solutions	<i>Stoxx 1800</i>		58.0%	8.0%	0.0%	13.3%				
M Sport Solutions SRI	<i>Stoxx 1800</i>		3.1%	8.0%	1.5%	13.3%				
Aesculape SRI	<i>Stoxx 1800</i>		0.0%	8.0%	0.0%	13.3%				
<b>GESTION OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>										
M Convertibles SRI	<i>Exane ECIEuro</i>		3.7%	2.3%	20.3%	22.1%				
M Global Convertibles SRI	<i>RefinitivGlobalFocus €</i>		3.6%	2.0%	19.1%	12.8%				

### Capacité d'adaptation au changement climatique

Exposition à des entreprises classifiées comme

#### GESTION ACTIONS ET THÉMATIQUES

		Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice
		Entreprises ayant des objectifs de réduction des émissions de GES		Contrôle exécutif de la stratégie et des performances environnementales		Entreprises appartenant au premier quartile du score de gestion carbone MSCI	
<b>GESTION ACTIONS ET THÉMATIQUES</b>							
Best Business Models SRI	<i>Euro Stoxx</i>	82.2%	90.3%	92.9%	96.9%	17.0%	16.2%
Great European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>	68.7%	89.3%	83.2%	97.5%	15.6%	17.2%
Improving European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>	86.3%	89.3%	96.2%	97.5%	16.5%	17.2%
<b>Thématiques Européennes</b>							
Quadrator SRI	<i>EuroStoxxSmall</i>	59.8%	68.9%	92.1%	95.6%	10.9%	22.0%
<b>Thématiques Internationales</b>							
M Climate Solutions	<i>Stoxx 1800</i>	45.8%	79.1%	67.1%	95.8%	6.7%	15.9%
M Sport Solutions SRI	<i>Stoxx 1800</i>	47.7%	79.1%	89.7%	95.8%	2.1%	15.9%
Aesculape SRI	<i>Stoxx 1800</i>	61.9%	79.1%	82.5%	95.8%	3.2%	15.9%
<b>GESTION OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>							
M Convertibles SRI	<i>Exane ECIEuro</i>	72.8%	72.9%	92.1%	95.1%	8.9%	10.4%
M Global Convertibles SRI	<i>RefinitivGlobalFocus €</i>	41.8%	36.1%	64.9%	82.1%	7.4%	5.7%

### Part Verte vs Part Energies Fossiles

#### GESTION ACTIONS ET THÉMATIQUES

		Fonds	Indice	Fonds	Indice
		Part Verte (% d'exposition aux ca lié aux "éco-activités")		Part Energies Fossiles (% d'exposition aux ca lié aux énergies fossiles)	
<b>GESTION ACTIONS ET THÉMATIQUES</b>					
Best Business Models SRI	<i>Euro Stoxx</i>	39.3%	37.4%	1.3%	1.1%
Great European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>	23.0%	30.7%	0.0%	0.6%
Improving European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>	32.7%	30.7%	1.1%	0.6%
<b>Thématiques Européennes</b>					
Quadrator SRI	<i>EuroStoxxSmall</i>	26.0%	45.1%	0.5%	0.3%
<b>Thématiques Internationales</b>					
M Climate Solutions	<i>Stoxx 1800</i>	93.8%	36.7%	0.0%	0.7%
M Sport Solutions SRI	<i>Stoxx 1800</i>	14.2%	36.7%	0.0%	0.7%
Aesculape SRI	<i>Stoxx 1800</i>	5.4%	36.7%	0.0%	0.7%
<b>GESTION OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>					
M Convertibles SRI	<i>Exane ECIEuro</i>	29.5%	32.5%	1.3%	1.1%
M Global Convertibles SRI	<i>RefinitivGlobalFocus €</i>	19.5%	21.7%	0.6%	0.5%

**MSCI Climate Value at Risk - Scope 1, 2 et 3**

		Fonds		Indice		Fonds		Indice	
		Policy 2°C Climate VaR		Technology Opportunities 2°C Climate VaR		Physical Risk Climate VaR			
<b>GESTION ACTIONS ET THÉMATIQUES</b>									
Best Business Models SRI	<i>Euro Stoxx</i>	-7.6%	-9.3%	3.6%	3.1%	-9.8%	-11.6%		
Great European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>	-1.0%	-6.7%	1.2%	2.1%	-4.0%	-11.1%		
Improving European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>	-8.8%	-6.7%	1.9%	2.1%	-22.9%	-11.1%		
<b>Thématiques Européennes</b>									
Quadrator SRI	<i>EuroStoxxSmall</i>	-4.6%	-8.8%	3.7%	4.9%	-8.3%	-12.3%		
<b>Thématiques Internationales</b>									
M Climate Solutions	<i>Stoxx 1800</i>	-0.5%	-4.0%	9.2%	1.5%	-3.3%	-9.6%		
M Sport Solutions SRI	<i>Stoxx 1800</i>	-0.3%	-4.0%	0.1%	1.5%	-6.6%	-9.6%		
Aesculape SRI	<i>Stoxx 1800</i>	-0.3%	-4.0%	0.1%	1.5%	-3.5%	-9.6%		
<b>GESTION OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>									
M Convertibles SRI	<i>Exane ECIEuro</i>	-15.1%	-14.1%	4.8%	4.7%	-14.4%	-15.2%		
M Global Convertibles SRI	<i>RefinitivGlobalFocus €</i>	-11.6%	-8.7%	2.4%	2.7%	-14.2%	-12.7%		

**MSCI Climate Value at Risk - Scope 1, 2 et 3**

		Fonds	Indice
Climate VaR 2°C agrégée			
<b>GESTION ACTIONS ET THÉMATIQUES</b>			
Best Business Models SRI	<i>Euro Stoxx</i>	-5.9%	-10.1%
Great European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>	-1.9%	-9.3%
Improving European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>	-17.8%	-9.3%
<b>Thématiques Européennes</b>			
Quadrator SRI	<i>EuroStoxxSmall</i>	-5.5%	-8.9%
<b>Thématiques Internationales</b>			
M Climate Solutions	<i>Stoxx 1800</i>	6.8%	-6.6%
M Sport Solutions SRI	<i>Stoxx 1800</i>	-4.8%	-6.6%
Aesculape SRI	<i>Stoxx 1800</i>	-2.2%	-6.6%
<b>GESTION OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>			
M Convertibles SRI	<i>Exane ECIEuro</i>	-12.1%	-12.2%
M Global Convertibles SRI	<i>RefinitivGlobalFocus €</i>	-12.7%	-10.5%

Alignement avec les objectifs de scénario 2°C - Scope 1, 2 et 3

		Fonds	Indice	
<b>GESTION ACTIONS ET THÉMATIQUES</b>				
Best Business Models SRI	<i>Euro Stoxx</i>	3.26 °C	3.57 °C	● -0.32 °C
Great European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>	3.26 °C	3.36 °C	● -0.11 °C
Improving European Models SRI	<i>Stoxx 600</i>	3.52 °C	3.36 °C	● 0.16 °C
<b>Thématiques Européennes</b>				
Quadrator SRI	<i>EuroStoxxSmall</i>	3.50 °C	3.41 °C	● 0.09 °C
<b>Thématiques Internationales</b>				
M Climate Solutions	<i>Stoxx 1800</i>	2.56 °C	3.19 °C	● -0.64 °C
M Sport Solutions SRI	<i>Stoxx 1800</i>	4.21 °C	3.19 °C	● 1.01 °C
Aesculape SRI	<i>Stoxx 1800</i>	3.13 °C	3.19 °C	● -0.07 °C
<b>GESTION OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>				
M Convertibles SRI	<i>Exane ECIEuro</i>	3.34 °C	3.43 °C	● -0.09 °C
M Global Convertibles SRI	<i>RefinitivGlobalFocus €</i>	3.21 °C	3.46 °C	● -0.25 °C

Dans la suite du rapport, seule les données agrégées sont présentées.

Le dernier rapport TCFD / article 29 de la Loi Énergie Climat de chaque fonds labellisé, est accessible sur la page dédiée du fonds sur le site internet de Montpensier Finance, [montpensier.com](http://montpensier.com)

## Empreinte Carbone

L'évaluation de l'empreinte carbone d'un portefeuille est la première étape pour comprendre les implications du changement climatique sur les investissements. L'empreinte carbone constitue une base de référence pour guider les actions futures, qui peuvent aller de l'établissement de rapports et de la mise en oeuvre de démarches d'engagement, à la décarbonisation et à la gestion intégrée des risques.

### Comprendre la notion d'empreinte

L'empreinte carbone permet de donner un aperçu de l'ensemble du portefeuille. Toutefois, une analyse plus approfondie peut être nécessaire pour éclairer toute action visant à réduire l'empreinte d'un portefeuille :

- La décomposition de l'empreinte du portefeuille présente les secteurs et les entreprises qui sont à l'origine de l'empreinte du portefeuille. Elle peut être utilisée pour aider à établir des priorités dans les domaines d'action, ou pour identifier les entreprises candidates à une démarche d'engagement.
- L'analyse d'attribution explique comment l'attribution sectorielle et la sélection des valeurs contribuent à une empreinte plus ou moins importante par rapport à une référence. Elle peut être utilisée pour identifier les opportunités pour la réduction future de l'empreinte écologique.

L'empreinte carbone est par nature rétrospective, puisqu'elle mesure les émissions de carbone des sociétés de portefeuille au cours de l'exercice précédent. Si cela permet d'établir une base de référence, la tendance historique de l'empreinte d'un portefeuille révèle si les sociétés détenues ont vu leurs émissions de carbone augmenter ou diminuer au fil du temps.

### Les gaz à effet de serre

La Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) a mis en place un cadre global de l'effort intergouvernemental pour faire face au défi posé par les changements climatiques. Elle reconnaît que le système climatique est une ressource partagée dont la stabilité peut être affectée par les émissions industrielles de CO<sub>2</sub> ainsi que les autres gaz à effet de serre.

Le Protocole de Kyoto partage le même objectif que la Convention, mais va plus loin, dans la mesure où elle engage les Parties signataires à respecter des objectifs individuels de réduction ou de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre.

L'intensité carbone est une mesure unique en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (tCO<sub>2</sub>e). Cette mesure unique permet de comparer les différents gaz à effet de serre sur une base comparable par rapport à une unité de CO<sub>2</sub>. L'équivalent tCO<sub>2</sub>e est calculé en multipliant les émissions de chaque gaz par son potentiel de réchauffement planétaire à 100 ans (GWP). Les six gaz évalués sont ceux définis par le protocole de Kyoto :

Greenhouse Gas	Global Warming Potential
Carbon Dioxide (CO <sub>2</sub> )	1
Methane (CH <sub>4</sub> )	21
Nitrous Oxide (N <sub>2</sub> O)	310
Hydrofluorcarbons (HFCs)	150-11,700
Perfluorcarbons (PFCs)	6,500 – 9,200
Sulphur hexafluoride (SF <sub>6</sub> )	23,900

La mesure réalisée porte sur les émissions totales de Gaz à effet de serre :

Les gaz à effet de serre sont ceux qui contribuent à l'accumulation de chaleur dans l'atmosphère et incluent notamment le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane et le protoxyde d'azote.

Trois périmètres de mesure des émissions de GES ont été définis par le GHG Protocol (Greenhouse Gas Protocole, <http://www.ghgprotocol.org/>) :

✓ Scope 1 :

Emissions directes de l'entreprise, provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise, comprenant par exemple : combustion d'énergie fossile sur site et à l'extérieur via ses véhicules et émission fugitive (celles-ci résultent d'émission de GES intentionnelle ou involontaire, comme par exemple les fuites d'hydrocarbures issues des systèmes d'air conditionné ou encore la production de méthane induite par le bétail appartenant à l'entreprise).

✓ Scope 2 :

Emissions indirectes, provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée par l'entreprise. Elles mesurent les émissions associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise.

✓ Scope 3 :

Autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises (par exemple, l'extraction et la production de matériaux et combustibles achetés, les activités liées au transport dans des véhicules qui ne sont pas la propriété ou contrôlés par l'entreprise, les activités externalisées, l'élimination des déchets, les activités liées à l'électricité non couvertes par le champ d'application du Scope 2).

### Les Scopes 1, 2 et 3

Les calculs de l'empreinte carbone de MSCI sont basés sur le Scope 1 (émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise) + Scope 2 (émissions indirectes de GES provenant de la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée).

Les émissions du Scope 3 représentent les autres émissions indirectes qui proviennent de sources qui ne sont pas détenues ou contrôlées par l'entreprise. Bien que les calculs standards de l'empreinte carbone de MSCI n'incluent pas systématiquement le Scope 3, ce sont des indicateurs importants à suivre car ils indiquent comment les entreprises sont exposées aux risques de transition par leur modèle économique (fournitures qu'elles utilisent et/ou produits qu'elles vendent). Les émissions du Scope 3 sont entièrement basées sur des données estimées.

Les gaz à effet de serre sont ceux qui contribuent à l'accumulation de chaleur dans l'atmosphère et incluent le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), le méthane et l'oxyde d'azote.

Les données retenues couvrent les émissions de GES correspondant au total des émissions Scope 1 (émissions directes de l'entreprise) et Scope 2 (émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de l'entreprise).

A ce stade, les données relatives aux émissions Scope 3 (autres émissions indirectes liées à l'activité de l'entreprise, mais provenant d'autres entreprises) ne sont que partiellement disponibles. Pour le calcul de l'empreinte et de l'intensité carbone, nous avons mis en place une première approche afin de considérer ces données d'émissions indirectes, en prenant en compte la partie du scope 3 pour laquelle nous sommes en capacité de récupérer des données que nous jugeons suffisamment pertinentes. Il s'agit des émissions directes de carbone des fournisseurs de premier rang, données qui sont associées aux biens et services achetés par ces entreprises (à l'exclusion de l'électricité achetée). Si cette donnée n'est pas disponible pour une société, MSCI ESG Research fournit une estimation.

Ce volume d'émissions peut ensuite être normalisé par le Chiffre d'Affaires (/M\$ de CA) de chaque société. L'intensité carbone du portefeuille est alors obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids en portefeuille des intensités Carbone de chaque société.

## Données

Ce rapport a été établi par Montpensier Finance à partir des données disponibles dans la base de données ESG de MSCI ESG Research.

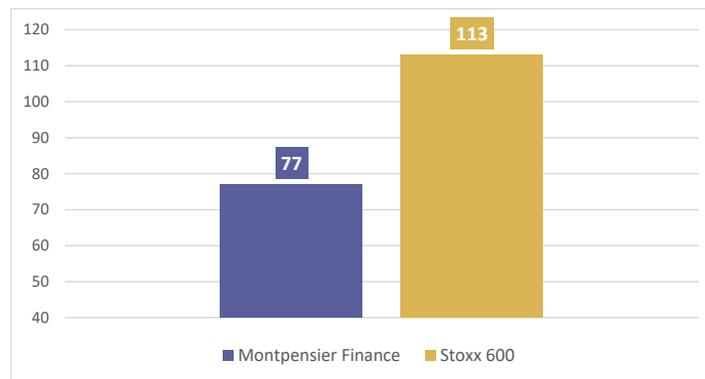
Les mesures de l'intensité carbone s'appuient sur les données fournies annuellement dans les rapports annuels des sociétés en portefeuille pour les entreprises qui publient officiellement des données chiffrées relatives à leurs émissions de gaz à effet de serre. MSCI fournit une estimation lorsque les entreprises ne publient pas leurs données.

## EMPREINTE CARBONE

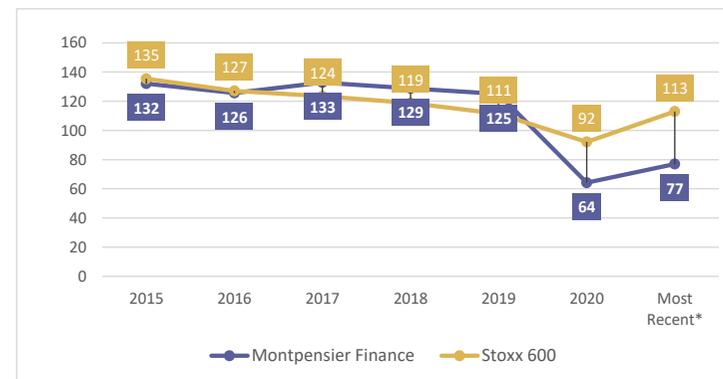
### Emissions Carbone - Scope 1 et 2

(t CO<sub>2</sub>/M\$ investis)

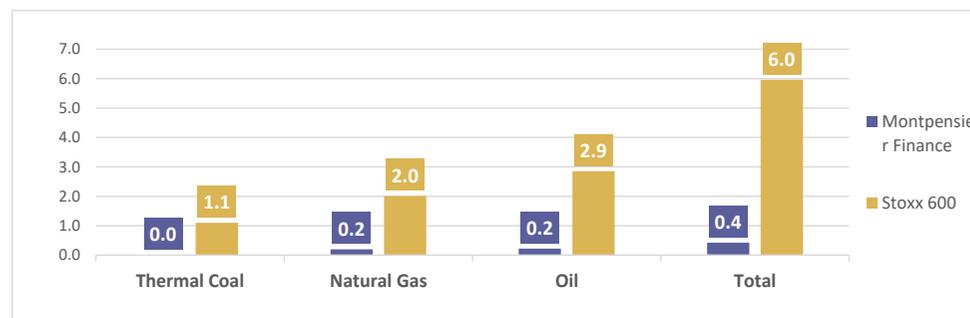
Situation au 31 décembre 2021



Evolution historique du portefeuille actuel



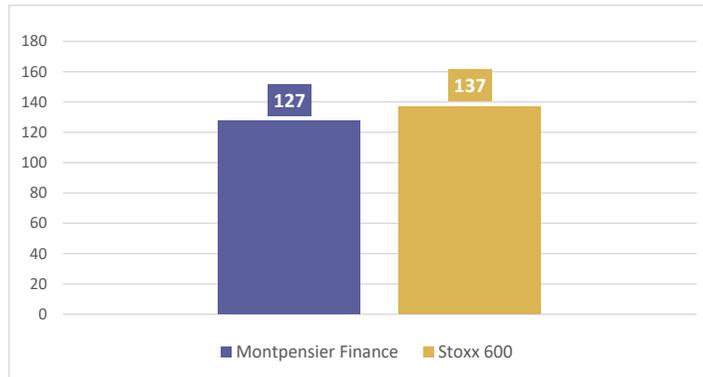
Emissions potentielles provenant de réserves d'énergies fossiles (MtCO<sub>2</sub>)



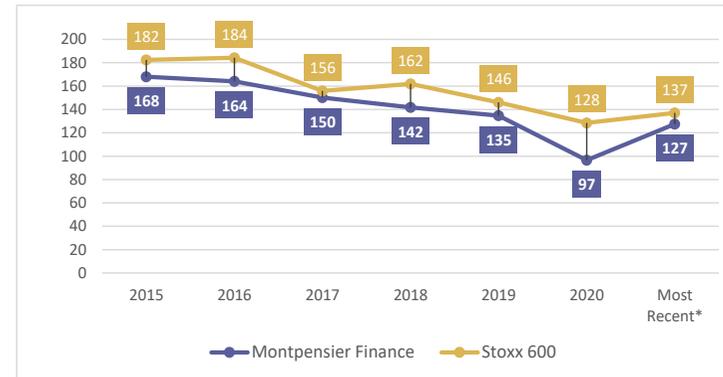
### Intensité Carbone moyenne pondérée - Scope 1 et 2

(t CO<sub>2</sub>/M\$ CA)

Situation au 31 décembre 2021



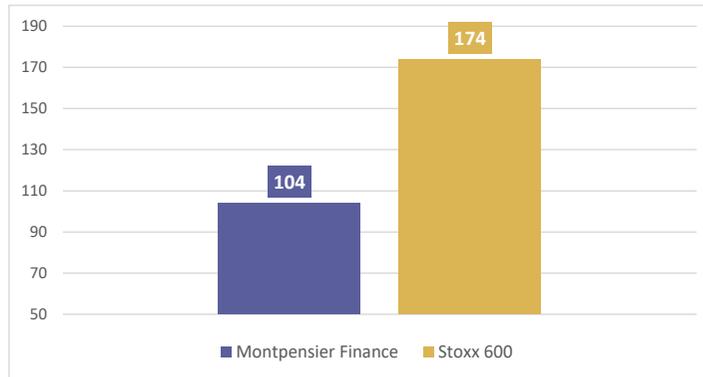
Evolution historique du portefeuille actuel



	Montpensier Finance	Stoxx 600
% données disponibles	96.2%	99.5%
% données reportées par les sociétés	90.9%	97.4%

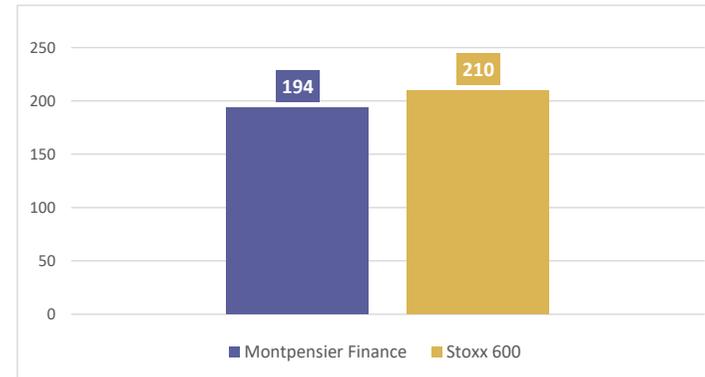
## Empreinte et Intensité Carbone moyenne pondérée - Scope 1, 2 et 3 (Tier 1)

Empreinte Carbone au 31 décembre 2021



(t CO<sub>2</sub>/M\$ investis)

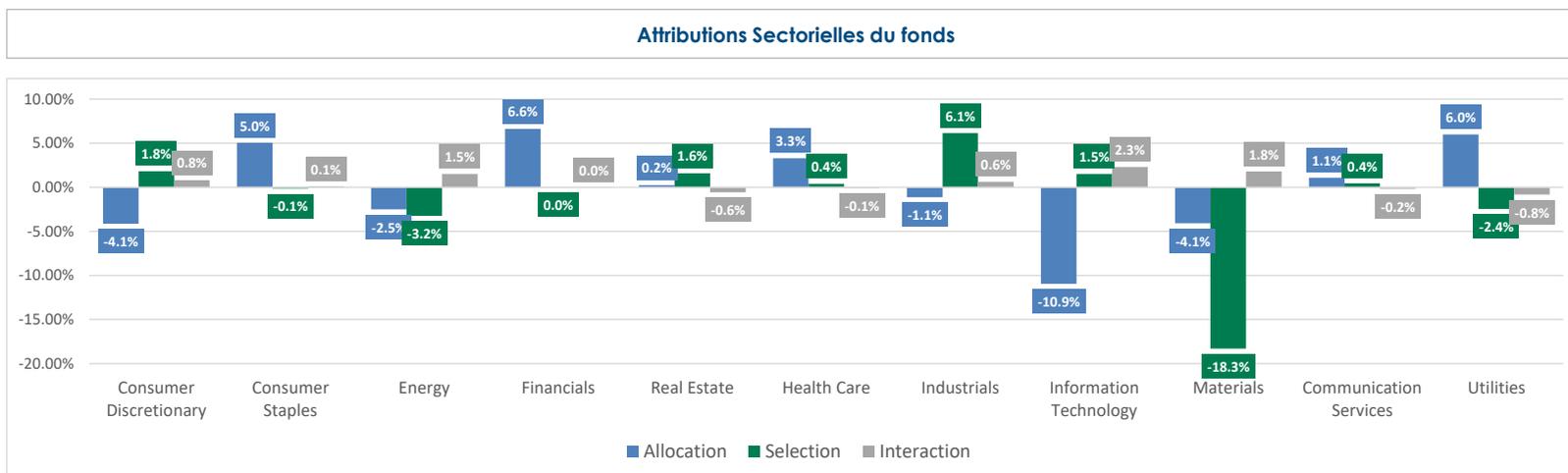
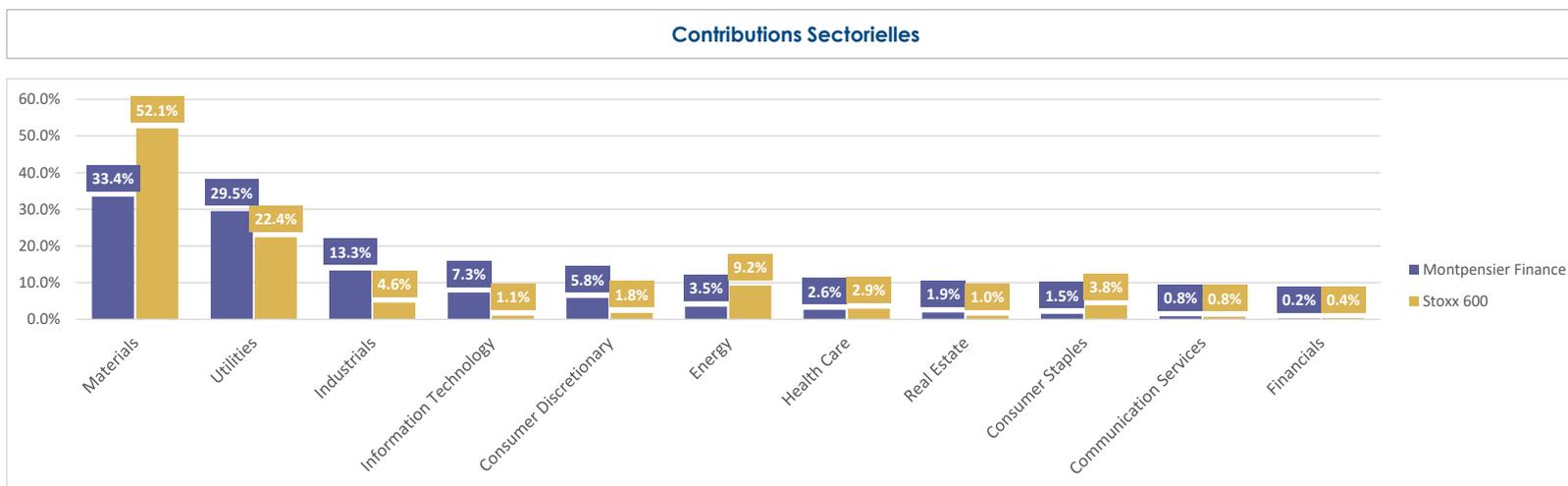
Intensité Carbone moy. pondérée au 31 décembre 2021



(t CO<sub>2</sub>/M\$ CA)

	Montpensier Finance	Stoxx 600
% données disponibles	96.2%	99.5%
% données reportées par les sociétés	90.9%	97.4%

### Contributeur à l'Intensité Carbone - Scope 1 et 2



### Comprendre la notion d'attribution sectorielle de l'empreinte carbone

Dans l'analyse d'attribution de l'empreinte carbone, les valeurs négatives représentent les secteurs qui contribuent à une empreinte plus faible par rapport au point de référence, tandis que les valeurs positives contribuent à une empreinte relative plus importante.

- L'attribution sectorielle mesure l'impact sur le portefeuille de sur- ou de sous-pondérer des secteurs par rapport à un indice de référence. Les valeurs négatives proviennent de la sous-pondération de secteurs dont l'empreinte carbone est supérieure à celle de l'indice de référence ou de la surpondération de secteurs dont l'empreinte carbone est inférieure à celle de l'indice de référence.

- La sélection de titres mesure l'impact de la sélection sur le portefeuille au sein d'un secteur par rapport à un indice de référence. Les valeurs négatives d'un secteur résultent de la sélection de titres dont l'empreinte carbone est inférieure à celle de l'indice de référence. Le poids du secteur dans le portefeuille détermine l'ampleur de l'effet.

- L'interaction mesure l'impact combiné de l'allocation sectorielle du portefeuille et de la sélection de titres au sein d'un secteur. Par exemple, la surpondération d'un secteur ou d'une empreinte carbone plus faible par rapport à l'indice de référence entraîne une interaction négative, tandis que la sous-pondération d'un secteur ayant une empreinte carbone relative plus faible entraîne un effet d'interaction positif.

## Transition Bas Carbone

### Comprendre la transition bas carbone

Le rapport spécial rédigé par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en octobre 2018 a réaffirmé la nécessité de transitions rapides, profondes et sans précédent afin de réaliser l'objectif de l'accord de Paris.

La "transition vers une économie à faible intensité carbone" fait référence à l'évolution d'opérations et de sources d'énergie à forte intensité carbone vers des opérations et des sources d'énergie à faible (voire zéro) émission carbone.

Les catégories MSCI de transition vers une économie à faible intensité carbone regroupent les entreprises susceptibles d'être exposées aux mêmes risques et opportunités, dans le cadre de la transition vers une économie à faible intensité carbone.

### Les catégories de transition bas carbone

#### Solutions

Entreprises pourraient bénéficier de la croissance des produits et services à faible teneur en carbone. Il s'agit par exemple du développement des énergies renouvelables, des véhicules électriques, de produits d'isolation pour les bâtiments, etc.

#### Transition "Opérations" (Operations Transition)

Entreprises dont les coûts d'exploitation et/ou d'investissement augmentent en raison des taxes sur le carbone et/ou des dépenses en faveur de mesures de réduction des émissions de carbone, ce qui entraîne une baisse de la rentabilité des entreprises. Exemples : production d'électricité à partir de combustibles fossiles, ciment, acier, etc.

#### Transition "Produits" (Product Transition)

Entreprises qui font face à une demande réduite de produits et de services à forte intensité de carbone. Elles sont identifiées en fonction de leur capacité à réorienter leur portefeuille de produits vers des produits à faible intensité carbone. Par exemple, l'exploration et la production de pétrole et de gaz, les constructeurs automobiles avec moteur à combustion, les fabricants de turbines pour centrales thermiques, etc.

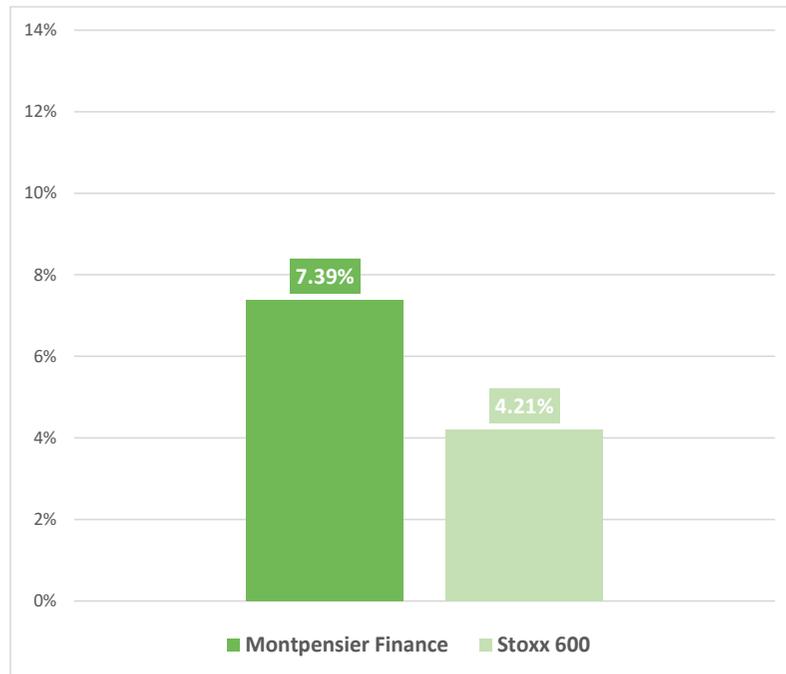
#### Asset Stranding

Possibilité d'un "échouage" (et donc d'une perte) des actifs physiques/naturels en raison des exigences réglementaires, commerciales ou technologiques découlant de la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Par exemple, l'extraction du charbon et la production d'électricité à partir du charbon ; l'exploration/production de pétrole et gaz de schiste.

## TRANSITION BAS CARBONE

### Exposition aux Solutions Bas Carbone

Situation au 31 décembre 2021

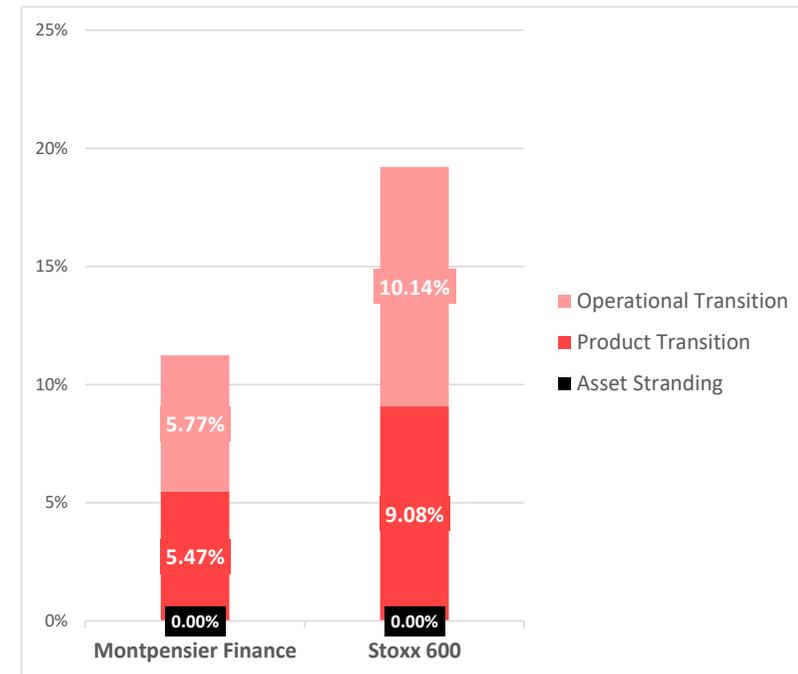


#### Solutions Carbone

Identifie l'exposition du portefeuille aux entreprises qui peuvent potentiellement bénéficier de la croissance de la demande de produits et services à faible teneur en carbone. Il s'agit généralement d'entreprises qui proposent de l'électricité renouvelable, des véhicules électriques, des fabricants de cellules solaires, etc.

### Exposition aux Risques de transition Bas Carbone

Situation au 31 décembre 2021



#### Risque de Transition

Identifie l'exposition du portefeuille aux entreprises confrontées à des coûts d'exploitation et/ou de capital accrus (transition opérationnelle), à une demande réduite de produits à forte intensité de carbone (transition produit), ou à un "échouage" potentiel d'actifs physiques / naturels (Asset Stranding) en raison des exigences réglementaires, de marché ou technologiques associées à la transition vers une faible intensité de carbone.

## Capacité d'Adaptation

Cette mesure de gestion des risques donne une indication sur la capacité d'une entreprise à s'adapter aux risques climatiques, en examinant les pratiques, les politiques et les objectifs de gestion mises en place pour atténuer les impacts financiers du changement climatique sur les activités de l'entreprise.

Les entreprises qui ont des pratiques et des politiques de gestion visant à réduire les émissions sont plus susceptibles d'atténuer les risques potentiels liés à la transition. Les entreprises dont les objectifs ont été rendus publics et qui se sont engagées à réduire leur empreinte carbone ont de meilleures capacités d'adaptation, ce qui leur permet de réduire les risques liés à une éventuelle réglementation climatique plus stricte.

## Comprendre le risque carbone et sa gestion

Les entreprises disposent de diverses stratégies pour réduire les émissions, notamment en fixant des objectifs de réduction, en utilisant des sources d'énergie plus propres, ou en gérant leur consommation d'énergie. Bien que ces efforts varient considérablement d'une entreprise à l'autre, les entreprises sont classées par MSCI en trois catégories : "Aucun Effort (No Effort)", "Quelques Efforts (Some Efforts)" et "Efforts Intensifs (Agressive Efforts)" afin de les rendre plus comparables.

## Comprendre la notion de controverse environnementale

Une controverse est généralement un événement unique tel qu'un accident, une action réglementaire, ou un ensemble d'événements liés, ou toutes les allégations telles que des poursuites judiciaires concernant l'impact climatique d'une entreprise, ou par exemple l'émission exceptionnellement importante de GES.

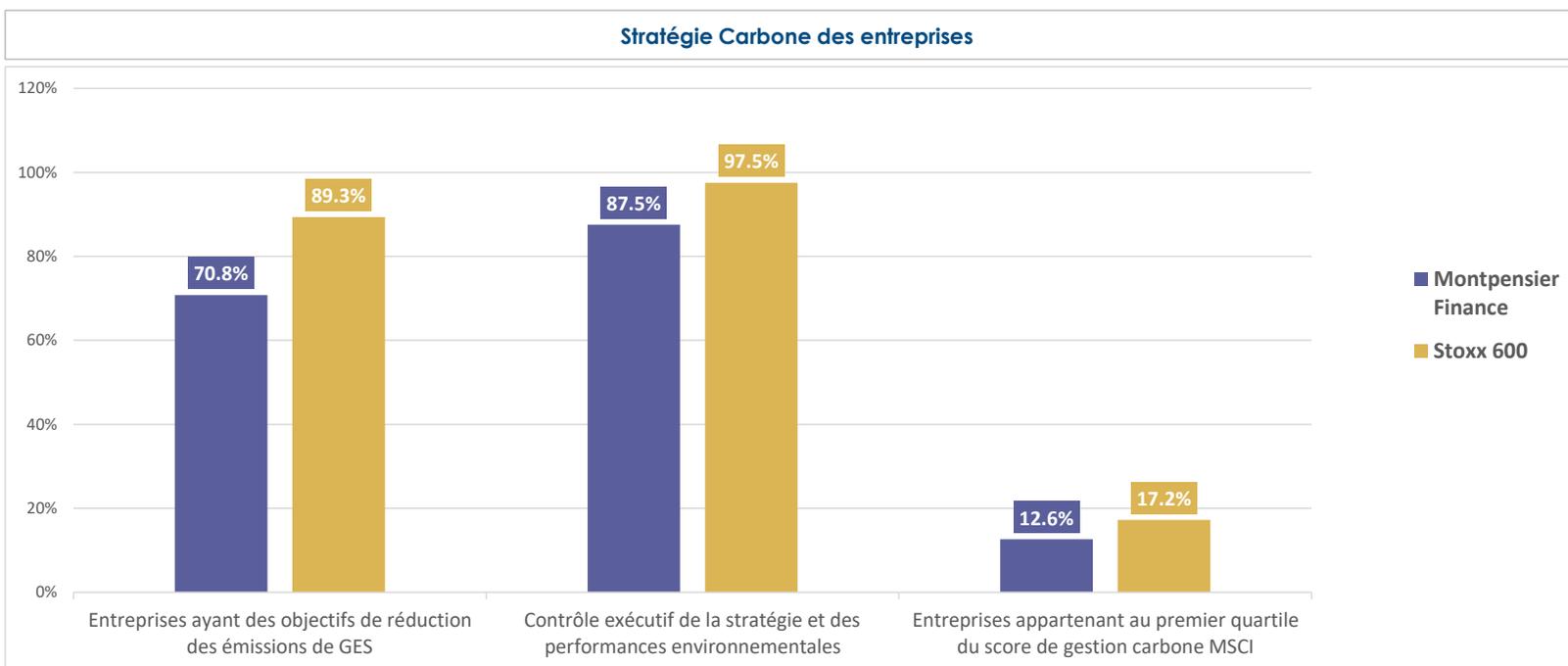
Chaque controverse est évaluée en fonction de la gravité de son impact sur la société ou l'environnement et est donc classée comme "très grave (very severe)", "grave (severe)", "modérée (moderate)" ou "mineure (minor)".

- "Rouge (Red)" : indique qu'une entreprise a été impliquée dans une ou plusieurs controverses récentes très graves ;
- "Orange" : Indique qu'une entreprise a été impliquée dans une ou plusieurs controverses structurelles graves et récentes ;
- "Jaune (Yellow)" : Indique que l'entreprise a été impliquée dans des controverses récentes de niveau modéré à sévère ;
- "Vert (Green)" : Indique que l'entreprise n'est pas impliquée dans des controverses importantes et récentes.

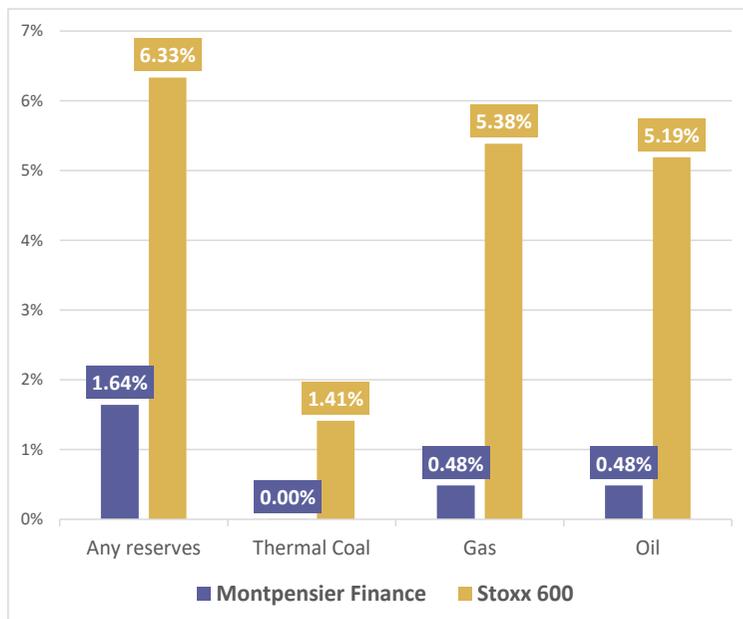
## CAPACITE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

### Exposition aux sociétés avec des stratégies proactives de management du Carbone

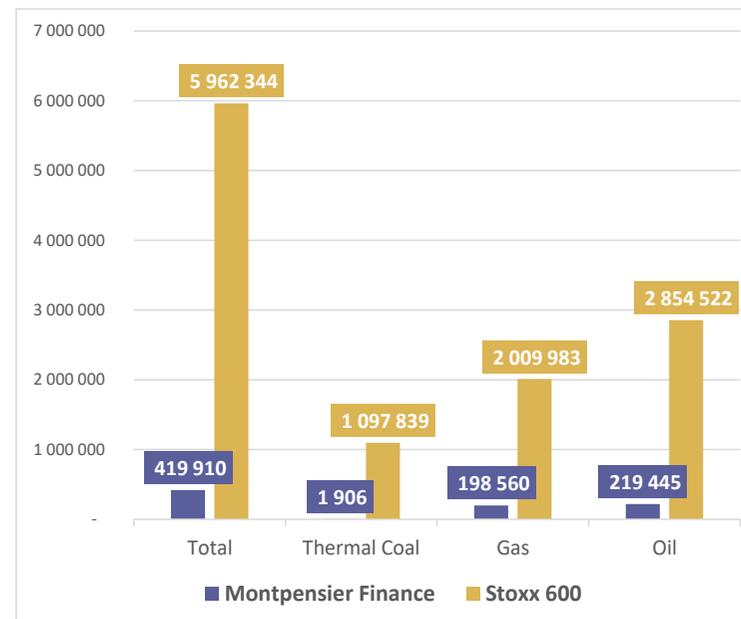
	Montpensier Finance	Stoxx 600	Δ
Note moyenne de mitigation du risque lié aux émissions de GHG	6.80	6.93	● -0.13

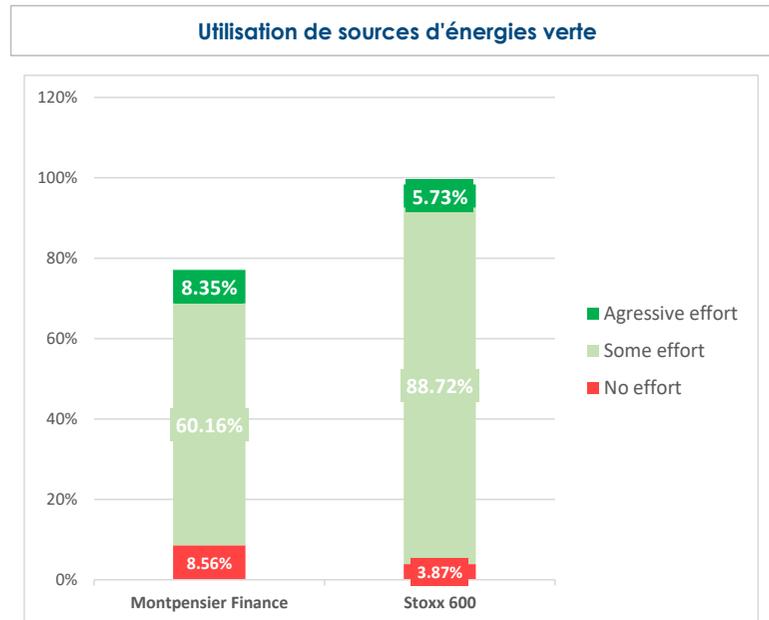
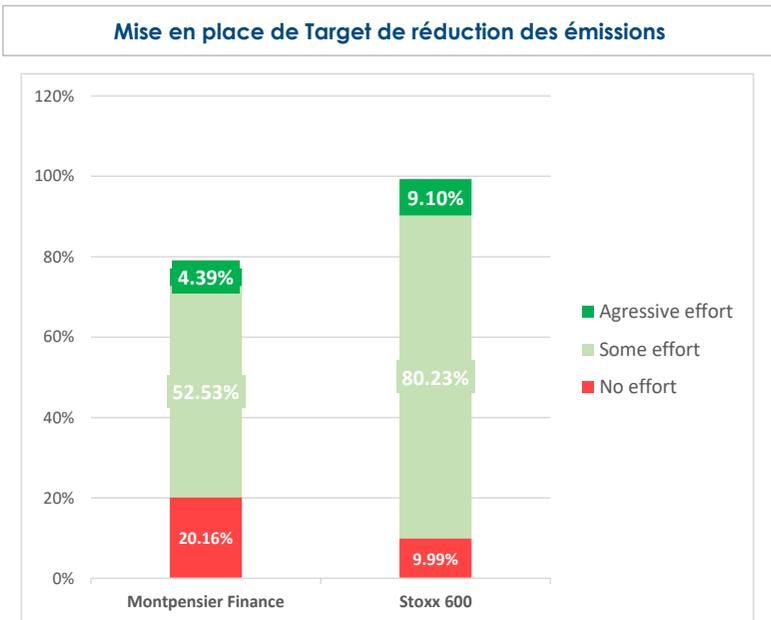


Poids des sociétés détenant des réserves de fuel fossile



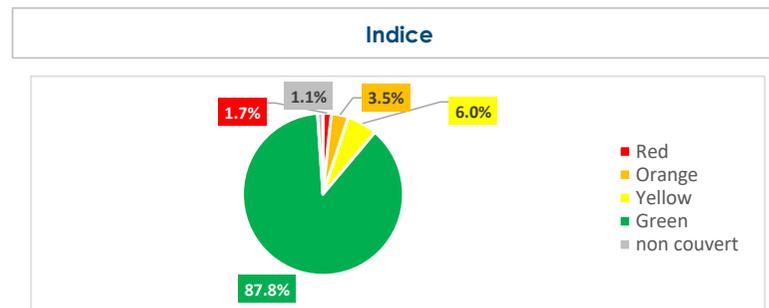
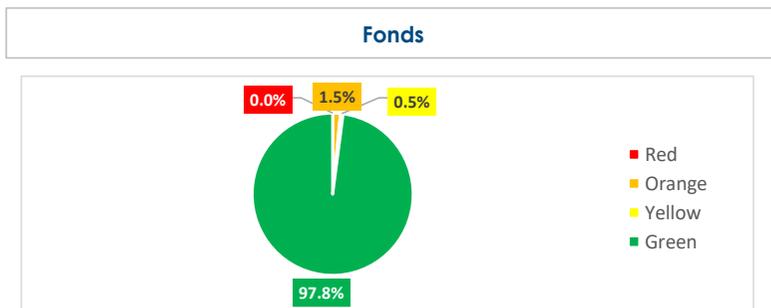
Emissions potentielles issues de réserves de fuel fossile





	Montpensier Finance	Stoxx 600
Exposition non couverte	3.3%	0.7%

## Exposition aux Controverses Environnementales



## Exposition revenus verts et énergies fossiles

Si les mesures de l'empreinte carbone constituent un point de départ approprié pour établir l'exposition de base d'un portefeuille, une analyse plus approfondie est essentielle pour éclairer la prise de décision effective. Dans le cadre d'une transition bas carbone, la demande de produits et de services à forte intensité carbone pourrait diminuer au profit de produits et de services à faible ou à zéro intensité carbone. La migration de la demande des entreprises à forte intensité carbone vers d'autres fournisseurs de produits ou de services à faible (voire zéro) intensité carbone pourrait modifier le profil risque-rendement non seulement de ces entreprises mais aussi de certaines industries dans leur ensemble.

### Comprendre la notion d'intensité fossile

Les revenus liés à des combustibles fossiles sont déterminés comme la moyenne pondérée de l'exposition aux revenus de l'extraction du charbon thermique, de l'extraction (conventionnelle ou non) des hydrocarbures, ainsi que des revenus de la production d'énergie thermique à l'aide du charbon.

La réduction de la demande de produits et de services à forte intensité carbone pourrait entraîner des difficultés financières et une baisse des actifs dans ces industries. Historiquement, les investisseurs ont porté une plus grande attention aux industries à forte intensité carbone qui pourraient être directement touchées par une éventuelle transition vers une économie bas carbone : la production d'électricité à partir de combustibles fossiles, l'extraction du charbon et la production de pétrole et de gaz.

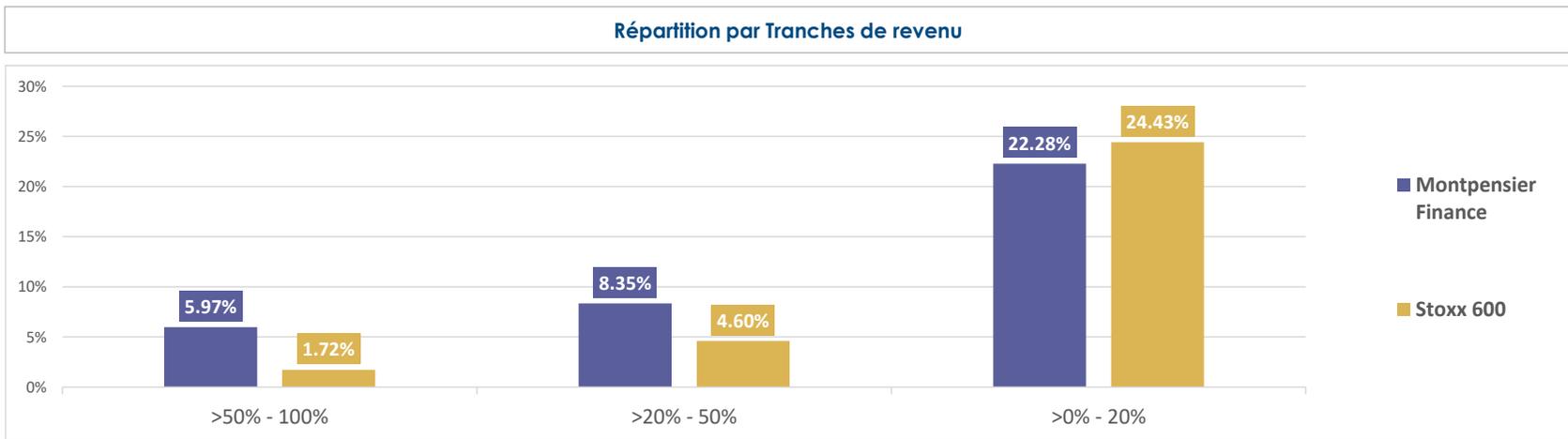
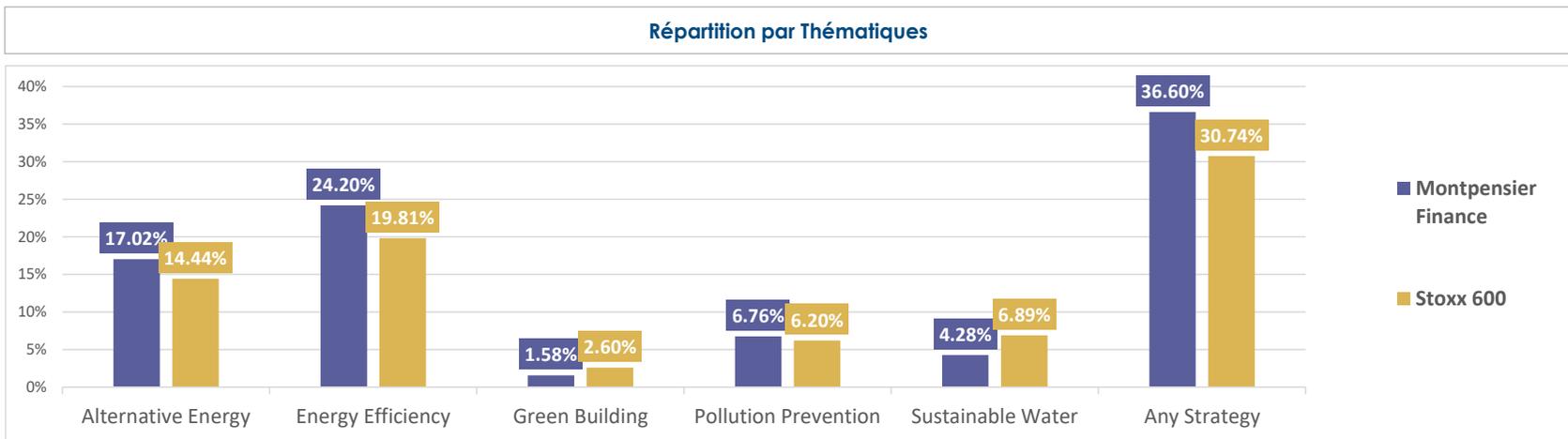
### Comprendre la notion d'intensité verte

Le revenu vert correspond à la moyenne pondérée de l'exposition du chiffre d'affaires aux énergies renouvelables ("Alternative Energy"), à l'efficacité énergétique ("Energy Efficiency"), aux bâtiments verts ("Green Building"), à la lutte contre la pollution ("Pollution Prevention") et à la gestion durable de l'eau ("Sustainable Water").

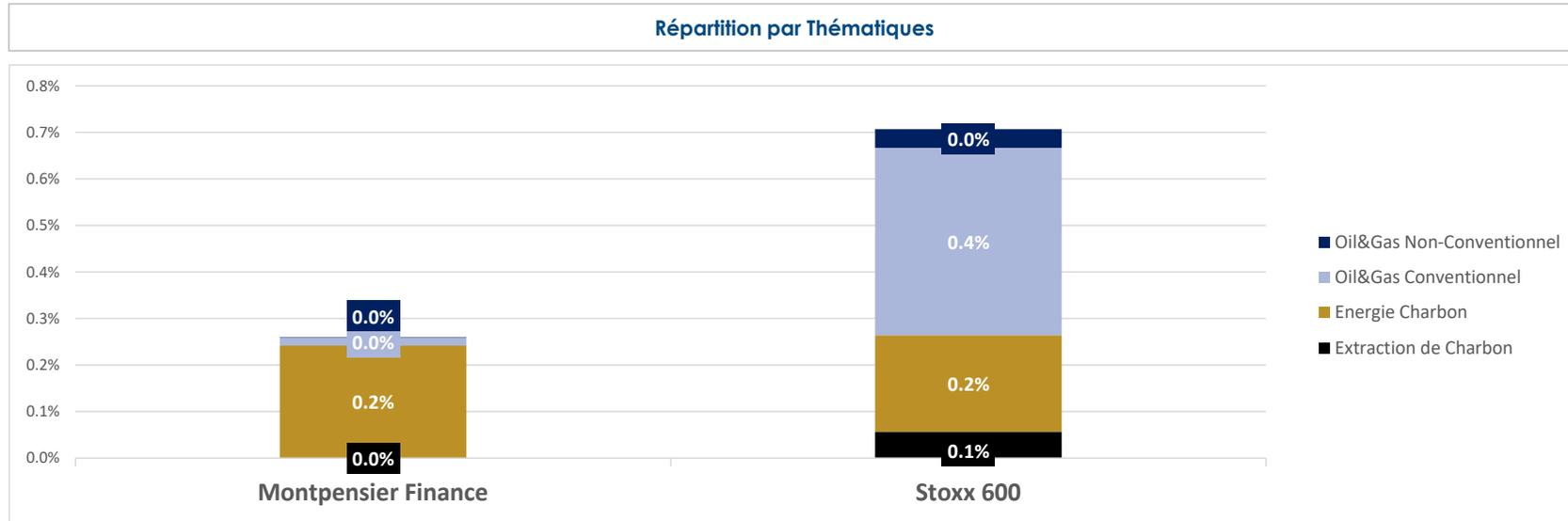
Les entreprises et les industries dont les produits et les activités sont bien positionnés pour la transition bas carbone (par exemple, les producteurs d'énergie renouvelable et les fabricants de véhicules électriques) pourraient en bénéficier.

**EXPOSITION REVENUS VERTS & FOSSILES**

**Intensité Verte - Exposition aux revenus "green"**



### Intensité Fossile - Exposition aux revenus lié à l'énergie fossile



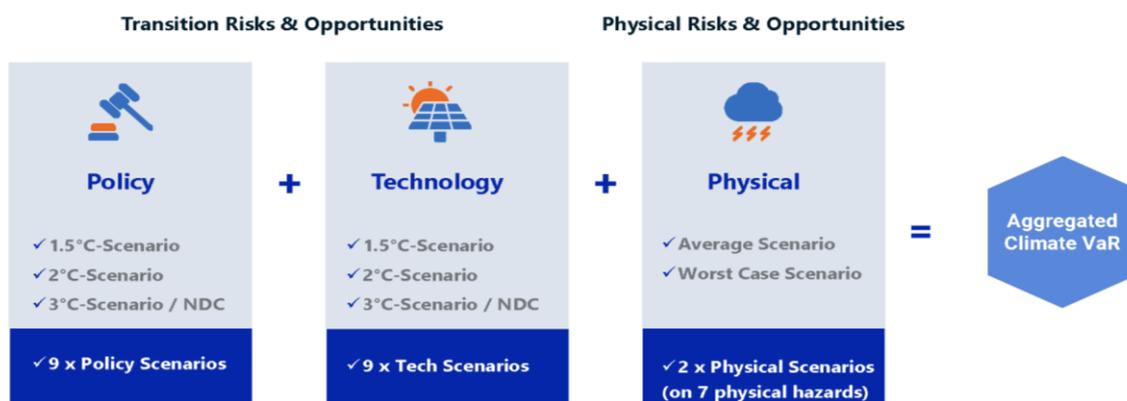
## Climate VaR & Alignement 2°C

### Comprendre la notion de Climate Value at Risk

La "Climate Value at Risk" (Climate VaR), déterminée par MSCI, analyse les risques physiques et de transition, selon une série de scénarios de risques climatiques.

La Climate Value at Risk du portefeuille est une agrégation pondérée de la Climate VaR de chaque société présente en portefeuille. Les pourcentages figurant dans les tableaux ci-après représentent la valeur actuelle des coûts engendrés par des risques politiques futurs, des bénéfices d'opportunités technologiques et des coûts (ou bénéfices dans certains cas) liés à des événements climatiques extrêmes. Elle est exprimée en pourcentage de la valeur de marché du portefeuille si le scénario en question se réalise (une VaR positive correspond à une opportunité nette, une VaR négative à un risque net).

### ▀ The Climate Value-at-Risk Building Blocks



Le thermomètre figurant en page suivante illustre le potentiel de réchauffement climatique du portefeuille, en relation avec les températures cibles dans le cadre des engagements mondiaux sur le changement climatique.

Le potentiel de réchauffement est la somme pondérée du potentiel de réchauffement individuel de toutes les positions du portefeuille.

### Méthodologie Climate VaR

La démarche Climate Value at Risk utilise une méthodologie top down et bottom up pour calculer les risques liés au changement climatique, tels que ceux liés aux politiques futures visant à lutter contre le changement climatique, ou aux risques climatiques physiques et aux dangers météorologiques extrêmes qui y sont associés.

#### Approche Top Down

En premier lieu, le modèle quantifie les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de chaque pays publiées dans le cadre des "Contributions Déterminées au niveau National" (NDCs) de l'accord de Paris.

Les objectifs de réduction des émissions de chaque pays sont ensuite répartis en objectifs sectoriels. Grâce à la base de données MSCI des installations de production, les objectifs sectoriels de réduction des émissions sont ensuite attribués à chaque unité de production de l'entreprise, ce qui permet à MSCI d'intégrer les exigences en matière de réduction des émissions de GES pour les installations détenues et exploitées par des entreprises à l'échelle mondiale.

En utilisant des estimations des prix futurs du carbone dans le cadre de scénarios politiques spécifiques, le modèle calcule ensuite les coûts ou gains associés à ces objectifs de réduction des émissions, et les mesures de la "Policy Climate Value at Risk".

### Approche Bottom Up

#### Risques et opportunités liés à la transition

Les scénarii retenus agrègent les coûts futurs, compte tenu des perspectives des politiques climatiques et des estimations des coûts futurs de réduction des émissions de GES pour les entreprises.

Le modèle intègre :

- les risques liés aux émissions directes de GES par les entreprises (Scope 1) ;
- les risques liés à la consommation d'électricité (Scope 2) ;
- et les risques liés aux émissions de GES indirectes tout au long de la chaîne de valeur (Scope 3).

Les scénarios technologiques permettent d'identifier les revenus verts actuels ainsi que les brevets "solutions bas carbone" détenus par les entreprises, puis de calculer un score de qualité pour chaque brevet et d'estimer les revenus verts et les bénéfices des entreprises sur la base de leurs capacités d'innovation bas carbone.

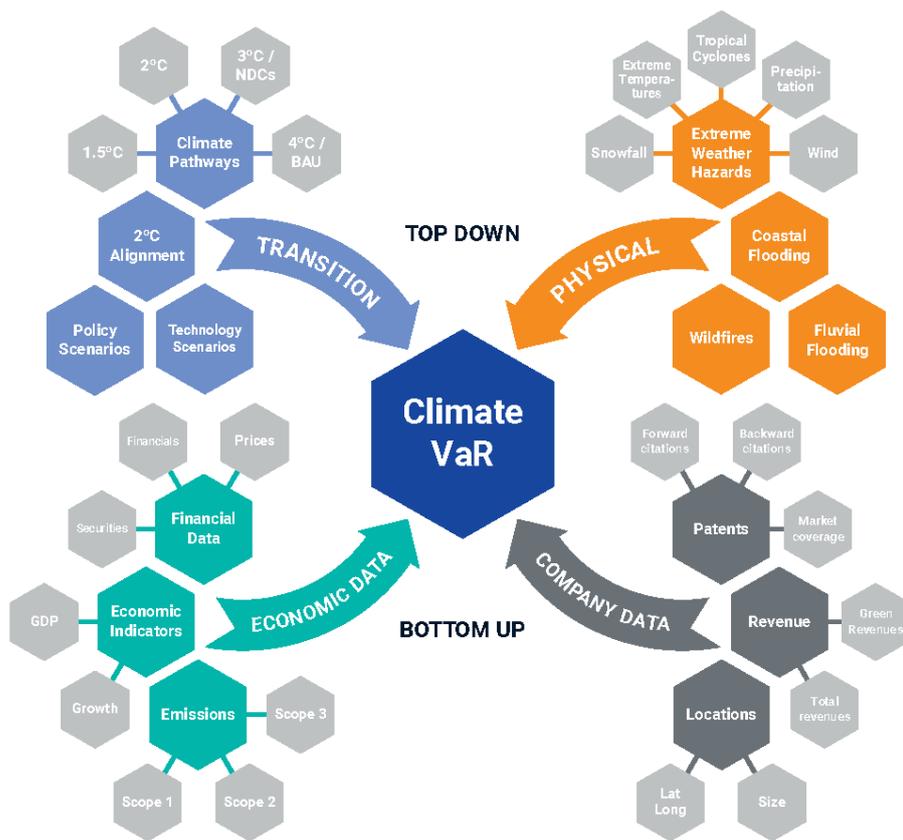
#### Risques et opportunités physiques

Les scénarios physiques évaluent l'impact et le risque financier liés à plusieurs risques météorologiques extrêmes, tels que des températures extrêmes, de fortes chutes de neige ou des précipitations, des tempêtes de vent, des cyclones tropicaux, des inondations côtières, l'élévation du niveau de la mer ou encore d'importantes inondations fluviales. Les sources de données et les méthodes d'évaluation ont été établies avec la contribution de l'Institut de Potsdam pour la recherche sur l'impact du climat (PIK).

#### Modélisation de l'impact financier

La VaR climatique donne une évaluation des risques encourus en cas de stress climatique. L'approche de modélisation financière de MSCI ESG Research met en évidence les coûts liés au climat impactant la valorisation sur les entreprises.

La VaR climatique a pour objectif d'identifier les risques potentiels de baisse et/ou les opportunités de hausse liés aux enjeux climatiques.



Les scénarios de risque climatique physique définissent les conséquences climatiques possibles liées à l'augmentation des niveaux d'émissions de GES, et des coûts ou des gains qui en résultent pour les entreprises et leurs investisseurs.

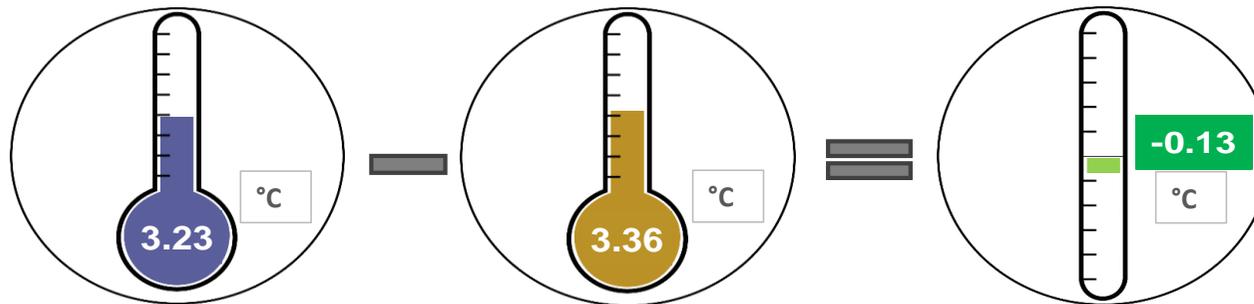
Sur la base des 35 dernières années d'observations climatiques, MSCI met en perspective les évolutions climatiques aiguës et chroniques pour les 15 prochaines années en modélisant respectivement les coûts liés aux dommages climatiques sur les actifs, et à l'interruption des activités.

Climate VaR & Alignement 2°C - Scope 1, 2 et 3

MSCI Climate Value at Risk

	Montpensier Finance	Stoxx 600	Δ
<b>Climate VaR 2°C agrégée</b>	-6.7%	-9.3%	2.6%
Policy 2°C Climate VaR	-8.4%	-6.7%	-1.7%
Technology Opportunities 2°C Climate VaR	3.8%	2.1%	1.7%
Physical Risk Climate VaR	-10.0%	-11.1%	1.0%

Potentiel de réchauffement du portefeuille - Alignement avec les objectifs de scénario 2°C



## La Biodiversité

### Un rempart contre le dérèglement climatique

La biodiversité (ou diversité biologique) désigne l'ensemble des êtres vivants ainsi que les écosystèmes dans lesquels ils vivent. Ce terme comprend également les interactions des espèces entre elles et avec leurs milieux.

Si le dérèglement climatique contribue à l'érosion de la biodiversité, l'érosion de la biodiversité en est aussi l'une des principales causes, si ce n'est la première. En effet, la préservation de la biodiversité est nécessaire au maintien des capacités de résistance, de résilience et d'adaptation de nos environnements aux changements climatiques.

Parmi les principaux facteurs qui influent sur la diversité biologique, on compte notamment les pollutions de l'air, du sol, de l'eau mais aussi les perturbations lumineuses et sonores, la surexploitation des ressources, ou plus généralement le changement climatique qui influe sur les cycles de vie de l'ensemble des êtres vivants.

La biodiversité s'impose auprès des investisseurs comme un nouvel enjeu incontournable et nous pensons que les entreprises vont encore une fois faire partie de la solution.

Peu de mesures concrètes sont disponibles à ce stade, c'est pourquoi nous nous sommes concentrés sur l'exposition de nos investissements à deux activités particulièrement dangereuses.

### Des activités particulièrement destructrices

#### Huile de Palme

Présente dans de très nombreux produits alimentaires et cosmétiques, elle contribue à la déforestation des régions tropicales, surtout en Asie du Sud-Est. Outre les émissions directes des feux de forêts et les conséquences indirectes sur la séquestration du carbone, la destruction de ces massifs forestiers primaires au profit de la monoculture d'huile de palme nuit gravement à la biodiversité par la destruction massive des écosystèmes et la mise en danger des espèces (comme les orang-outans en Indonésie).

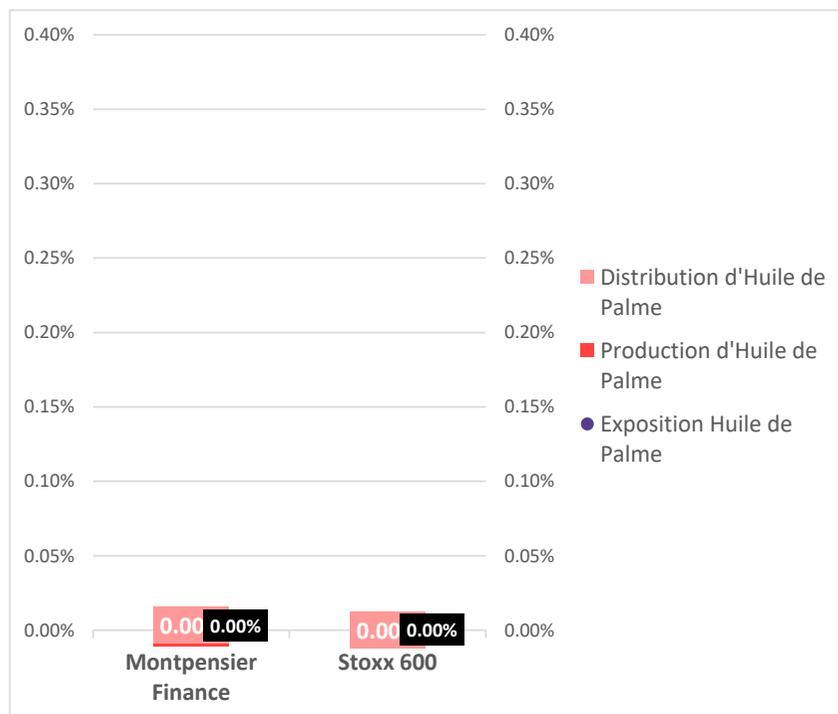
#### Pesticides

Les pesticides ("insecticide", "herbicide" ou "fongicide" parmi les plus répandus) ont un spectre de toxicité difficile à déterminer mais qui demeure malgré tout étendu, leurs agents chimiques agissant sur de nombreuses espèces du vivant. Particulièrement, certaines pratiques industrielles peuvent conduire à la destruction non ciblée d'espèces par bioaccumulation (ou accumulation des pesticides), au premier rang desquelles des acteurs essentiels de la préservation des écosystèmes, tels que les pollinisateurs (les effets indésirables des néonicotinoïdes et des organochlorés sur les abeilles ayant été systématiquement suspectés).

## PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

### Exposition Huile de Palme

Situation au 31 décembre 2021

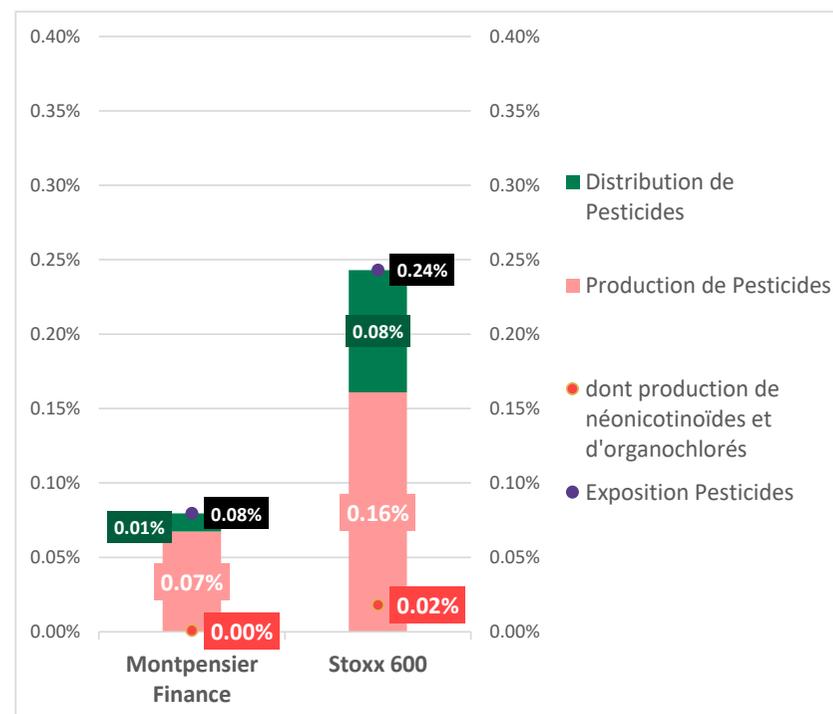


#### Production et Distribution d'Huile de Palme

Identifie l'exposition du portefeuille aux entreprises impliquées dans la production et la distribution d'huile de palme.

### Exposition Pesticides

Situation au 31 décembre 2021



#### Production et Distribution de Pesticides

Identifie l'exposition du portefeuille aux entreprises impliquées dans la production et la distribution de pesticides (dont néonicotinoïdes et organochlorés).

## Démarche générale de prise en compte des critères ESG

Chez Montpensier Finance, nous avons la conviction que les **critères extra-financiers** - environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) - sont des leviers de **performance long terme pour les entreprises**. Notre rôle d'investisseur est de **privilégier les entreprises qui ont fait le choix d'impacter positivement le monde dans lequel nous vivons, tout en créant de la valeur**.

En tant que signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations-Unies, plusieurs mesures ont été mises en place par Montpensier Finance afin d'adapter ses processus de gestion et de mettre en œuvre des méthodes, et une organisation, avec comme objectif d'**investir pour un avenir durable** en prenant donc en compte les facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG).

Depuis 2015, Montpensier Finance a accentué son engagement responsable. Lors de cette formalisation, nous avons notamment défini une politique ESG, qui est venue compléter une politique de vote, mise en place dès 2005, et une politique d'engagement. Montpensier Finance a également mis en place une politique d'exclusion et une politique charbon afin d'enrichir ce dispositif.

Les modalités de prise en compte par Montpensier Finance des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance sont présentées sur la page du site :

<https://www.montpensier.com/fr-FR/engagement-responsable>

La **politique ESG**, la **politique d'exclusion**, et la **politique charbon** sont disponibles sur cette page, de même que la politique d'engagement actionnarial, qui se décompose en une politique de vote et une politique d'engagement.

Montpensier Finance intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance indispensables pour des investissements de long terme responsables et performants.

L'évaluation ESG est une composante à part entière des méthodes de gestion (des fonds investis en valeurs en direct) mises en œuvre par Montpensier Finance.

Une composante ESG a été intégrée à l'ensemble des méthodes de gestion. Elle est décrite dans la présentation du fonds en début du présent rapport.

Les fonds labellisés disposent chacun d'un Code de Transparence, disponible sur la page dédiée du fonds sur le site internet [montpensier.com](http://montpensier.com), présentant la méthode ESG spécifique mise en œuvre.

La méthodologie d'analyse ESG mise en œuvre par Montpensier Finance pour la gestion des fonds labellisés s'inscrit dans un objectif d'atténuation des risques en matière de durabilité, sans pour autant pouvoir garantir que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés.

Dans ce cadre, Montpensier Finance a mis en place différents indicateurs (notations ESG des portefeuilles, exclusion des armes non conventionnelles, flag controverses, intensité carbone, ...) calculés de façon hebdomadaire, sur la base des éléments disponibles via MSCI, le cas échéant amendés compte tenu des analyses ad hoc menées par l'équipe pilote ESG.

D'une façon générale, les notes et limites sont calculées sur la fraction du portefeuille faisant l'objet d'une notation MSCI, les poids étant rebasés à 100.

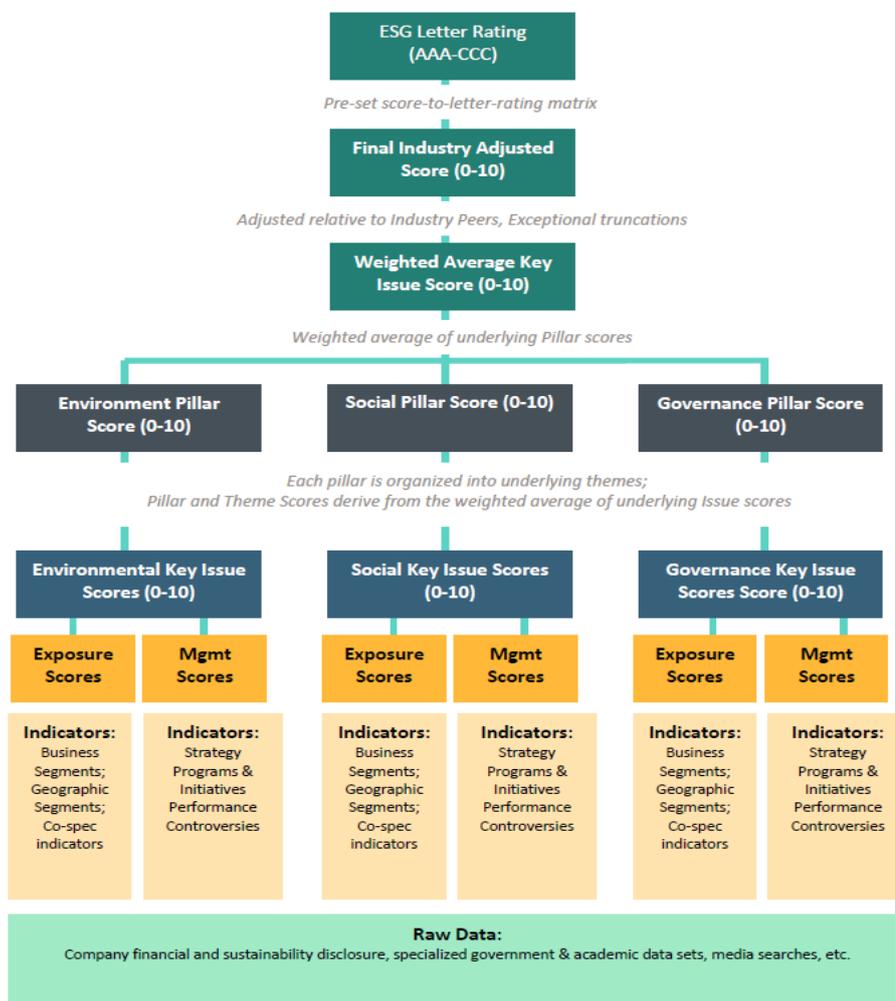
Les notes des portefeuilles sont calculées de façon globale. Certaines valeurs en portefeuille peuvent avoir des notes ne respectant pas unitairement les limites.

## Nature des critères ESG pris en compte

### Notation MSCI ESG Ratings :

Les valeurs sont analysées par MSCI selon les trois grands axes : Environnement, Social et Gouvernance, avec une approche best in class consistant à noter les entreprises d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur et de leur environnement socio-géographique.

Les impacts sont analysés en termes de contribution et d'horizon de temps.



L'échelle de notation qui en résulte se situe dans un range allant de CCC à AAA (une note élevée traduit un meilleur score) :

Letter Rating	Final Industry-Adjusted Company Score
AAA	8.6* - 10.0
AA	7.1 – 8.6
A	5.7 – 7.1
BBB	4.3 – 5.7
BB	2.9 – 4.3
B	1.4 – 2.9
CCC	0.0 – 1.4

\*Appearance of overlap in the score ranges is due to rounding error. The 0 to 10 scale is divided into 7 equal parts, each corresponding to a letter rating.

### Seuils d'alerte ESG Ratings :

Des seuils d'alerte ESG Ratings sont appliqués par Montpensier à chaque portefeuille. Trois types de seuils d'alerte sont mis en place :

Limites ESG Ratings	Seuil d'alerte de notation
Note moyenne de chaque portefeuille	≥ 5.7 ce qui correspond à la limite entre la note MSCI A et BBB
Pourcentage cumulé de l'actif noté ayant une note ≤ B	≤ 10 %
Pourcentage cumulé de l'actif noté ayant une note ≤ BBie, BB, B et CCC	≤ 20 %

En cas de dépassement de seuil d'alerte, ou de valeur non notée, les éléments suivants peuvent être étudiés :

- Composante à l'origine de la mauvaise notation ;
- Étude de recherche MSCI publiée sur la ou les valeurs provoquant le franchissement de seuil ;
- Analyse sectorielle fournie par MSCI ;
- Informations publiées par la société ;
- Autres éléments publiés, peer group, ... pouvant venir compléter cette analyse.

Le cas échéant, l'analyse ad hoc peut conduire à implémenter une notation interne pour les valeurs non notées, ou à réévaluer la note d'une ou plusieurs valeurs, si cela paraît justifié.

L'ensemble des valeurs (anciennes ou nouvelles) qui entraînent le franchissement d'un seuil peuvent faire l'objet de mesure allant jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché.

### Suivi des Controverses

#### Echelle de notation MSCI ESG Controversies :

L'échelle de notation ESG Controversies de MSCI se situe dans un range allant de « Red » à « Green ».

Les controverses sont classées par sévérité :

	Very Serious	Serious	Medium	Minimal
Extremely widespread	Very Severe	Very Severe	Severe	Moderate
Extensive	Very Severe	Severe	Moderate	Moderate
Limited	Severe	Moderate	Minor	Minor
Low	Moderate	Moderate	Minor	Minor

Les sociétés sont classées selon la sévérité des controverses dont elles ont, le cas échéant, fait l'objet :

SCORE	SEVERITY	TYPE	STATUS
0	Very Severe	Non-Structural	Concluded
	Very Severe	Non-Structural	Ongoing
	Very Severe	Structural	Concluded
	Very Severe	Structural	Ongoing
1	Severe	Structural	Ongoing
2	Severe	Structural	Concluded
	Severe	Non-Structural	Ongoing
3	Severe	Non-Structural	Concluded
4	Moderate	Structural	Ongoing
5	Moderate	Structural	Concluded
	Moderate	Non-Structural	Ongoing
6	Moderate	Non-Structural	Concluded
7	Minor	Structural	Ongoing
8	Minor	Structural	Concluded
	Minor	Non-Structural	Ongoing
9	Minor	Non-Structural	Concluded
10	None	NA	NA

Les critères MSCI utilisés dans ce cadre sont les suivants :



**Seuils d'alerte ESG Controversies appliqués par Montpensier à chaque portefeuille :**

Montpensier Finance a choisi de suivre en particulier certains motifs de controverses :

**Screening ESG Controversies**

Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le travail des enfants

Sociétés identifiées comme étant impliquées dans le non-respect des droits de l'homme

Sociétés identifiées comme étant impliquées dans la dégradation des performances environnementales

Sociétés identifiées comme étant impliquées dans des controverses liées à de la corruption

Un seuil d'alerte est mis en place par Montpensier Finance :

Limites ESG Controversies	Seuil d'alerte de notation
Valeurs ayant une note ESG Ratings faisant l'objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées, et dont la note IVA est < BB	Analyse qualitative ad hoc
Valeurs n'ayant pas de note ESG Ratings faisant l'objet de controverses « Red » sur les thématiques monitorées	Analyse qualitative ad hoc

En cas de dépassement de seuil d'alerte, les éléments suivants peuvent être étudiés :

- Caractère structurel ou ponctuel de la controverse ;
- Mesures mises en place par la société pour remédier à la controverse;
- Note de recherche MSCI publiée sur la ou les valeurs provoquant le franchissement de seuil ;
- Autres éléments publiés pouvant venir compléter cette analyse.

L'analyse peut conduire à une réévaluation du niveau de controverse, si cela paraît justifié.

Les mesures prises peuvent aller jusqu'à la cession de tout ou partie de la ligne concernée, en fonction des conditions de marché, ou non-investissement dans la valeur.

## Monitoring de certaines activités

Pour le monitoring de certaines activités, Montpensier Finance s'appuie sur MSCI Business Involvement Screening (BIS)

### Screening MSCI Business Involvement Screening :

Le filtre BIS de MSCI est binaire. Les critères disponibles permettent de scanner l'univers BIS pour identifier les valeurs impliquées dans certaines activités (armement, ...).

### Limites BIS appliquées par Montpensier à chaque portefeuille :

Outre les valeurs interdites à l'ensemble des gestions :

- Le traité d'interdiction des mines anti-personnel (Traité d'Ottawa),
- La convention sur les armes à sous-munitions (Convention d'Oslo),

Montpensier Finance a mis en place des limites spécifiques à certains fonds, notamment aux fonds labellisés, tel que décrit le cas échéant dans la présentation du fonds en début du présent rapport.

## Politique d'exclusion

Montpensier Finance a défini 3 typologies d'exclusions, en fonction de leur périmètre d'application :

- ✓ Des exclusions générales qui s'appliquent à l'ensemble des OPC gérés ;
- ✓ Des exclusions qui s'appliquent aux OPC labellisés ;
- ✓ Des exclusions spécifiques qui s'appliquent à certains OPC en fonction de leur politique de gestion et le cas échéant du label qu'ils ont obtenu.

### Les exclusions réglementaires et normatives

- ✓ L'exclusion normative est une approche ESG qui vise à exclure un émetteur sur base du respect de normes ou standards internationaux. Parmi eux, citons notamment les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies.
- ✓ Plus particulièrement concernant les fonds labellisés, Montpensier Finance exclut de l'univers d'investissement les valeurs qui ne sont pas alignées avec certaines normes et conventions mondiales, notamment les principes du Pacte mondial des Nations unies (UNGC), les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) et les principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme (UNGPBHR).
- ✓ L'armement controversé
- ✓ Montpensier Finance a également établi une liste « Restrictions et sanctions » qui regroupe les listes prises en considération pour déterminer les risques élevés en termes de blanchiment des capitaux ou de financement du terrorisme (risque pays, sanctions nationales et internationales).

### Les exclusions des activités controversées

Les activités controversées sont des activités qui, pour des raisons morales ou éthiques, sont sujettes à des controverses.

L'exposition à ces activités est le plus souvent mesurée en pourcentage du chiffre d'affaires annuel. Il comprend généralement la production ou la vente de produits ou services en lien avec les activités retenues.

Il s'agit d'exclure de l'univers d'investissement des fonds labellisés les entreprises ayant un comportement en contradiction avec une démarche de développement durable pour l'Homme ou l'environnement.

Plus particulièrement, concernant les **enjeux climatiques**, Montpensier Finance exclut de l'univers d'investissement des fonds labellisés les activités suivantes :

- ✓ Les sociétés générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires annuel dans l'extraction du charbon thermique (lignite, bitume, anthracite, ...) et sa vente, ce qui n'inclut donc pas le charbon métallurgique (qu'on appelle aussi charbon à coke ou charbon sidérurgique)
- ✓ Les sociétés générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires annuel dans l'extraction non conventionnelle du pétrole et du gaz (sables bitumeux, pétrole et gaz de schiste, méthane de houille, forage dans l'Arctique).
- ✓ Les sociétés générant plus de 10% de leur chiffre d'affaires annuel dans la production ou la distribution d'huile de palme.

La politique de gestion spécifiquement appliquée à un fonds peut également mettre en œuvre des exclusions complémentaires.

Ainsi, sont exclues du périmètre d'investissement des fonds labellisés Greenfin, les valeurs dont l'activité relève de l'énergie nucléaire, c'est-à-dire les activités suivantes : extraction de l'uranium, concentration, raffinage, conversion et enrichissement de l'uranium, fabrication d'assemblages de combustibles nucléaires, construction et exploitation de réacteurs nucléaires, traitement des combustibles nucléaires usés, démantèlement nucléaire et gestion des déchets radioactifs.

Sont également exclues du périmètre d'investissement des fonds labellisés Greenfin, les valeurs dont l'activité relève de l'exploration-production et de l'exploitation de combustibles fossiles, soit la totalité de la chaîne de valeur.

Pour ces activités, nous n'avons aucun seuil de tolérance : la moindre implication (mesurée en pourcentage du chiffre d'affaires) entraîne l'exclusion systématique de l'univers d'investissement. Seule la fourniture de services à la filière nucléaire est autorisée, dans la limite de 5% du chiffre d'affaires.

Sont également exclues du périmètre d'investissement des fonds labellisés Towards Sustainability les sociétés dont plus de 5% du chiffre d'affaires est en lien avec :

- ✓ les activités d'extraction, de raffinage et de distribution du charbon thermique, ainsi que les produits et services dédiés ;
- ✓ l'extraction non conventionnelle du pétrole et du gaz (sables bitumeux, pétrole et gaz de schiste, méthane de houille, forage dans l'Arctique) ;
- ✓ l'exploration, l'extraction, le raffinage et le transport du pétrole et du gaz, ou fournissant de l'équipement ou des services dédiés à cet effet.

En outre, sont également exclus de l'univers d'investissement du fonds les producteurs d'électricité qui génèrent moins de 50% de leur chiffre d'affaires dans les activités contributrices (Activités incluses dans la Taxonomie de l'U.E. ou qui contribuent clairement et concrètement à un Objectif de Développement Durable environnemental de l'ONU ou aux objectifs environnementaux de l'U.E.).

Enfin, les sociétés impliquées pour plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans la chaîne de valeur du pétrole et du gaz (conventionnel) peuvent réintégrer l'univers d'investissement si elles satisfont aux critères définis dans le Quality Standard du label.

## Suivi et Contrôle

### Quotidien

- Contrôles pre-trade effectués par les gérants d'OPC et par la Direction des opérations.

Les paramétrages de l'outil de suivi de ratios Amundi est réalisé par Amundi selon les indications transmises par la Direction des Opérations, qui est également en charge du test des contraintes.

- Contrôles post-trade effectués par la Direction des opérations.

### Hebdomadaire

Pour tous les OPC investis en valeurs en direct, la Direction des Opérations assure le suivi des indicateurs ESG sur une base hebdomadaire (notations ESG des portefeuilles, exclusion des armes controversées, flag controverses, intensité carbone, ...).

Ce suivi est transmis aux gérants, aux analystes ISR, au responsable de la fonction contrôle des risques et au Contrôle Interne.

### Mensuel

Contrôles effectués par le Comité des Risques.

Le Comité des Risques revoit mensuellement l'ensemble des tableaux de suivi des notations ESG des fonds investis en valeurs en direct.

### Trimestriel

Contrôles effectués par le Contrôle Interne.

Le Contrôle Interne effectue chaque trimestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs au suivi des notations ESG (états hebdomadaires, suivi des controverses...).

### Semestriel

Contrôles effectués par le Contrôle Interne.

Le Contrôle interne effectue chaque semestre, dans le cadre du plan de contrôle permanent, des contrôles relatifs à la conformité des fonds labellisés avec les exigences des labels.

### Annuel

Contrôles effectués par le Contrôle Interne.

Dans le cadre du « Plan Annuel de Contrôle – Contrôles Périodiques », une mission par an est effectuée pour vérifier le suivi des ratios réglementaires et spécifiques et une mission par an pour contrôler le respect de la politique ESG, notamment afin de vérifier la conformité des fonds labellisés avec les exigences de leur label.

## Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

La société de gestion a identifié les risques suivants :

✓ Risques liés à la disponibilité et à la qualité des données, ainsi que les risques liés à la fiabilité des outils. Dans son analyse, la société de gestion utilise notamment des éléments fournis par MSCI ESG Research (complétés et/ou amendés le cas échéant par la société de gestion) issues pour partie des données qualitatives et quantitatives publiées par les entreprises elles-mêmes. Les analyses conduites sont donc dépendantes de la qualité et de la fiabilité de ces informations, qui peuvent être incomplètes et hétérogènes, et dont le périmètre de reporting peut varier dans le temps. Les données chiffrées, y compris ESG, et les reportings de risques, sont produits par la Direction des Opérations, qui assure les contrôles de 1er niveau.

✓ Risques liés aux valeurs en portefeuille. Les conclusions de l'analyse ISR conduite par la société de gestion sur une entreprise peuvent évoluer dans le temps, en fonction de multiples facteurs, objectifs et subjectifs. En outre, la survenue d'événements, comme une controverse, peut conduire à réviser une analyse. Le Contrôle Interne effectue chaque trimestre, dans le cadre du contrôle permanent « Notations ESG », des contrôles relatifs à l'établissement hebdomadaire des états de notation ESG, à la mise à jour des analyses en tant que de besoin et au suivi des controverses.

✓ Risques réglementaires, essentiellement liés au respect des ratios et au suivi des controverses.

✓ Risques en matière de durabilité, liés, entre autres, aux événements " climat " résultant du changement climatique (les " Risques Physiques ") ou à la réponse de la société face au changement climatique (les " Risques de Transition "), qui peuvent entraîner des pertes inattendues susceptibles d'affecter les investissements réalisés par les fonds. Les événements sociaux (par exemple les inégalités, l'inclusivité, les relations de travail, l'investissement dans le capital humain, la prévention des accidents, le changement de comportement des clients, etc.) ou le manque de gouvernance (par exemple des violations significatives et répétées des accords internationaux, les problèmes de corruption, la qualité et la sécurité des produits, les pratiques de vente, etc.) peuvent également engendrer des risques en matière de durabilité. Le risque de durabilité est évolutif, il peut varier en fonction des activités de la société, des secteurs et des zones géographiques, voire même des pays où la société est enregistrée ou des pays dans lesquels elle opère. En raison de la multiplicité des risques de durabilité, l'exposition à ces risques ne peut être évitée. Dans l'objectif de limiter le risque de durabilité, la politique d'exclusion mise en œuvre vise à identifier les sociétés dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance.

## Politique d'Engagement Actionnarial

La politique d'engagement actionnarial de Montpensier Finance se décompose notamment en une Politique de Vote et une Politique d'Engagement.

### Politique de Vote

La politique de vote complète est disponible sur le site internet de Montpensier Finance :

- <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

Le dernier rapport sur l'exercice des droits de vote est disponible sur notre site internet :

- [https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote\\_rapport.pdf](https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/exercice-droits-de-vote_rapport.pdf)

Les rapports spécifiques à chaque fonds actions labellisé, sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur les pages dédiées de chacun de ces OPC sur le site internet de Montpensier Finance.

### Politique d'Engagement

- La politique d'engagement complète peut être consultée sur le site internet de Montpensier Finance : <https://www.montpensier.com/fr-FR/informations-reglementaires>

- Le dernier rapport sur les démarches d'engagement mises en oeuvre est disponible sur notre site internet : [https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement\\_rapport.pdf](https://www.montpensier.com/sites/default/files/public/documents/engagement_rapport.pdf)

## OPC prenant en compte des critères ESG

Liste des fonds qui prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance, et part globale, en pourcentage, des encours prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par Montpensier Finance

<b>GESTION ACTIONS &amp; THÉMATIQUES</b>	 <b>BEST BUSINESS MODELS SRI</b>		Actions Zone Euro Grandes et Moyennes Valeurs	Encours 31 décembre 2021 : 1 130 M€
	 <b>GREAT EUROPEAN MODELS SRI</b>		Actions Européennes Grandes & Moyennes Valeurs 'Growth'	Encours 31 décembre 2021 : 212 M€
	 <b>IMPROVING EUROPEAN MODELS SRI</b>		Actions Européennes Grandes & Moyennes Valeurs 'Value'	Encours 31 décembre 2021 : 331 K€
<b>THÉMATIQUES EUROPÉENNES</b>	 <b>QUADRATOR SRI</b>		Actions Multithématiques Zone Euro Moyennes & Petites Valeurs	Encours 31 décembre 2021 : 313 M€
<b>THÉMATIQUES INTERNATIONALES</b>	 <b>M CLIMATE SOLUTIONS</b>		Actions Thématiques Internationales Solutions climatiques	Encours 31 décembre 2021 : 208 M€
	 <b>M SPORT SOLUTIONS SRI</b>		Actions Thématiques Internationales Sport et Lifestyle	Encours 31 décembre 2021 : 11 M€
	 <b>AESCALAPE SRI</b>		Actions Thématiques Internationales Innovations de la santé	Encours 31 décembre 2021 : 52 M€
<b>GESTION OBLIGATIONS CONVERTIBLES</b>	 <b>M CONVERTIBLES SRI</b>		Zone Euro Convexité et pureté	Encours 31 décembre 2021 : 671 M€
	 <b>M GLOBAL CONVERTIBLES SRI</b>		International Convexité	Encours 31 décembre 2021 : 126 M€

Ainsi, les encours gérés par Montpensier Finance, de fonds labellisés (ISR, Greenfin, et/ou Towards Sustainability) représentent, au 31 Décembre 2021, un encours total de 2.7 Milliards d'Euros d'actifs gérés, sachant que, l'ensemble des processus de gestion de nos fonds gérés en valeurs en direct intègrent des critères ESG. Ainsi, le total de nos encours concernés par une gestion intégrant des critères ESG représente 3.8 Milliards d'Euros.

Les encours intégrant des critères ISR dans leur process de gestion, représentent 68% des encours totaux sous gestion, et plus généralement les encours intégrant des critères ESG dans leur process de gestion, représentent 94% des encours totaux sous gestion.

Au 31 Décembre 2021, un fonds géré par Montpensier Finance, M Climate Solutions, est labellisé Greenfin, et huit fonds, Best Business Models SRI, Great European Models SRI, Quadrator SRI, Aesculape SRI, M Sport Solutions SRI, Improving European Models SRI, M Convertibles SRI et M Global Convertibles SRI sont labellisés ISR.

En outre, le fonds M Climate Solutions, et la Sicav Best Business Models SRI détiennent également le label belge Towards Sustainability (développé à l'initiative de Febelfin).

Analyse ESG en lien avec l'art. 29

Note ESG Moyenne

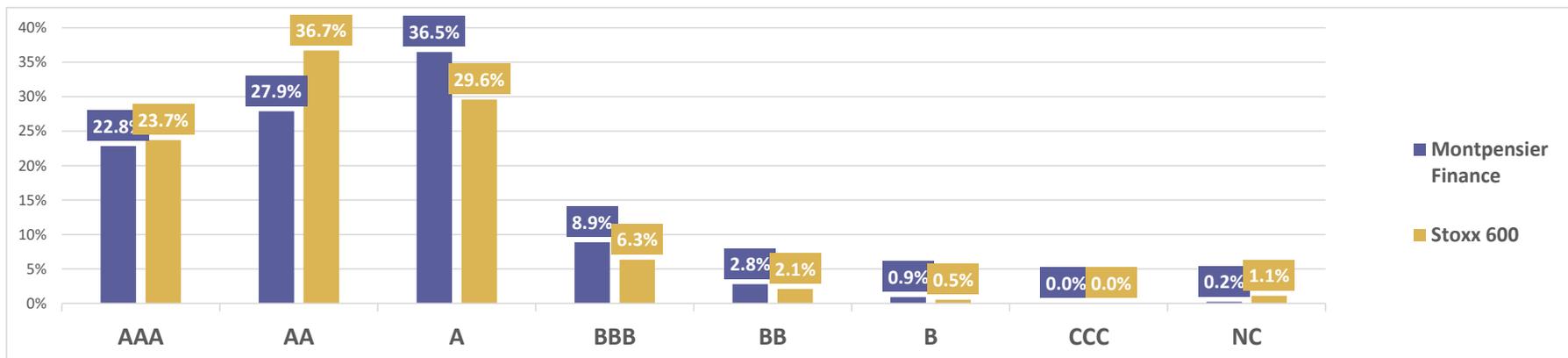
Montpensier Finance

7.34

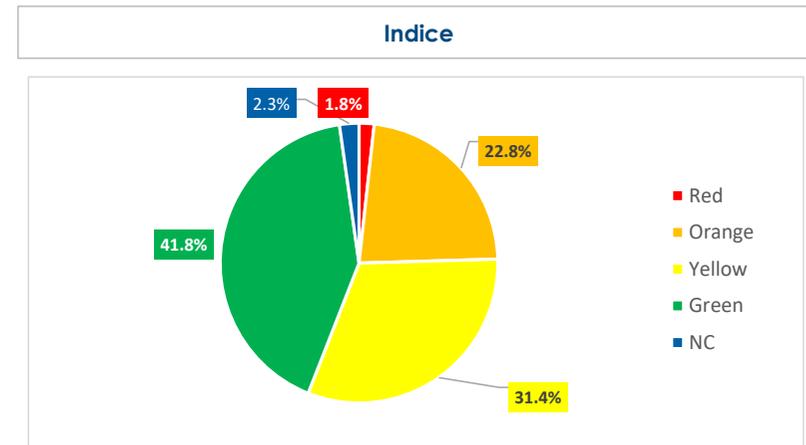
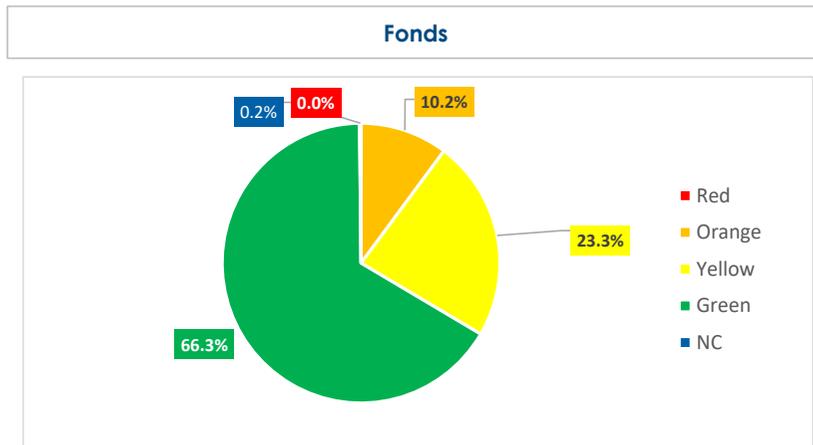
Stoxx 600

7.52

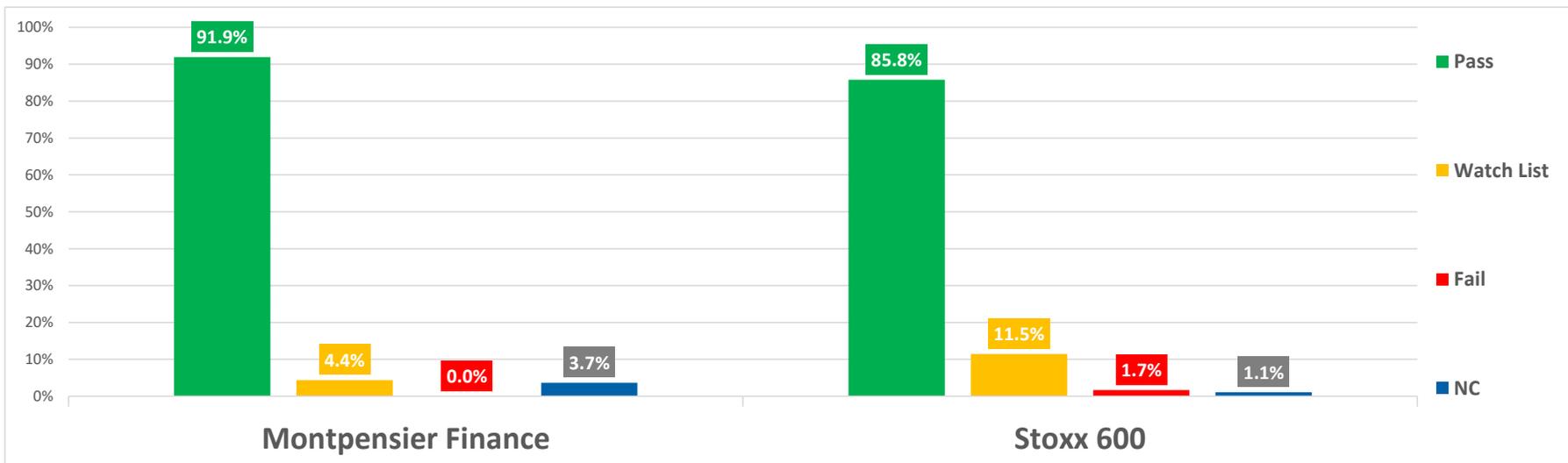
Répartition par Ratings



### Exposition aux Controverses



### Respect du Global Compact des Nations-Unies



## Avertissement

Document non contractuel. Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement ou de désinvestissement, de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques y afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes.

Dans ses choix d'investissement, l'investisseur doit toujours rester conscient du fait que certains actifs présentent des risques importants. LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSEES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES. Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document ne constitue ni une offre d'achat, ni une proposition de vente, ni un conseil en investissement. Les valeurs citées peuvent ne plus figurer dans les portefeuilles des OPCVM gérés par Montpensier Finance, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement. Il est recommandé, avant tout investissement, de LIRE ATTENTIVEMENT LE DICI ET LE PROSPECTUS DE L'OPCVM SOUSCRIT.

Montpensier Finance recommande à l'investisseur de consacrer le temps nécessaire à déterminer l'adéquation de l'investissement à son patrimoine et à définir la répartition diversifiée de ses avoirs conformément à ses objectifs, à ses contraintes, y compris règlementaires, et à son horizon de placement. Plus cet horizon est court, moins il convient de prendre des risques. Il convient également qu'il vérifie l'horizon de placement de l'OPCVM et la catégorie d'investissement spécifiés dans le prospectus.

Les informations figurant dans le présent document, obtenues auprès de sources qui peuvent être considérées comme fiables, n'ont pas fait l'objet de vérifications et ne sauraient engager la responsabilité de Montpensier Finance. Montpensier Finance est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment promoteur, gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPCVM ou les valeurs mentionnés. Ce document est la propriété intellectuelle de Montpensier Finance. Le prospectus de l'OPCVM et le DICI sont disponibles chez Montpensier Finance et sur [www.montpensier.com](http://www.montpensier.com).

**Les valeurs citées dans le présent document sont susceptibles de ne plus figurer dans les portefeuilles des OPCVM gérés par Montpensier Finance, et ne constituent en aucun cas une recommandation d'investissement ou de désinvestissement.**